

071001

1570 Jan

LA QUESTION

DES ISRAÉLITES

DE

ROUMANIE



PARIS,
LIBRAIRIE A. FRANCK,
67, RUE RICHELIEU.

—
1869.
—





LA QUESTION

DES

ISRAÉLITES DE ROUMANIE.



I.

Parmi les nombreuses questions de politique extérieure qui attendent encore une solution et agitent périodiquement l'opinion publique, il en est une sur laquelle, depuis quelque temps, l'attention est particulièrement attirée : c'est celle des Israélites de Roumanie.

On sait de quelles plaintes amères elle a été l'occasion. Accusé par les Israélites de persécutions religieuses, le gouvernement roumain s'est défendu avec vivacité contre une imputation qui le blessait profondément ; mais ses protestations n'ont guère été entendues.

L'opinion publique, toujours prompte à prendre parti pour les persécutés ou ceux qui paraissent l'être, a condamné les Roumains sans examiner la cause de très-près. Il eût été cependant équitable, logique tout au moins, de se bien renseigner avant de se prononcer sur une question de cette importance. Il n'en a pas été ainsi, et aujourd'hui encore on peut dire qu'il n'y a pas de question qui soit plus mal connue à l'étranger que celle des Israélites de Roumanie.

La presse, qui a pour fonctions d'éclairer l'opinion publique, a complètement manqué à sa mission dans cette circonstance. Non seulement les principaux organes de la publicité européenne n'ont pas cru devoir s'enquérir du véritable état des

choses ; mais encore ils ont puissamment contribué à accréditer les idées les plus erronées sur la situation des Israélites de Roumanie, en accueillant à ce sujet des avalanches de dépêches, de correspondances, de communications, tantôt foncièrement inexactes, tantôt incomplètes, toujours suspectes par leur partialité pour les Israélites et par leur malveillance pour les Roumains.

Certainement bien des journaux ont à cœur d'être justes et impartiaux et seraient tout disposés à désabuser le public, s'ils connaissaient la vérité. Malheureusement, à l'époque où nous vivons, tout se fait à la vapeur, les bonnes comme les mauvaises choses, et les événements auxquels on doit donner toute son attention se succèdent si rapidement qu'on n'a pas toujours le temps de s'occuper plus en détail des questions qui ne touchent pas directement aux intérêts du moment. Il y a ensuite la difficulté de se bien renseigner sur un pays relativement peu connu en Europe, comme l'est la Roumanie ; sans parler de différentes autres circonstances que nous ferons connaître, et qui ont puissamment concouru à donner le change à l'opinion publique sur la véritable situation des Israélites en Roumanie. Ceux-ci, par exemple, étaient les premiers intéressés à cacher la vérité, pour des raisons qu'on trouvera exposées plus loin. D'un autre côté, les gouvernements qui se sont succédé en Roumanie ont peut-être aussi contribué par leurs fautes ou leurs erreurs à empêcher la lumière de se faire. Toujours est-il que les Roumains ont été victimes de cette ignorance ; car ils ont vu se tourner contre eux beaucoup d'amis, que la répétition continuelle des mêmes accusations induisait en erreur.

Il nous a paru urgent de chercher à remettre les choses sous leur véritable jour. Notre voix n'aura sans doute que l'autorité qu'elle emprunte à la force de la conviction qui nous met la plume à la main ; mais si le modeste travail que nous présentons humblement au public a seulement pour effet de déterminer quelques esprits judicieux et libres de toute prévention à vérifier par eux-mêmes l'exactitude de nos assertions, nous croirons avoir coopéré au triomphe de la vérité, de la justice, et nous serons grandement récompensé de nos peines.

I.

En abordant cette grave question des Israélites de Roumanie, le premier point qui s'impose à notre examen est l'argument si souvent mis en avant par certains publicistes, ainsi que par la plupart des Israélites qui ont plaidé à l'étranger la cause de l'égalité des droits civils et politiques de leurs coreligionnaires, en Roumanie. On dit que la répulsion des Roumains pour l'élément juif n'est qu'une invention récente d'un parti politique, qui agite les esprits et excite les mauvaises passions de la population dans le but de se faire une popularité qui puisse lui assurer le pouvoir. Il est autant dans l'intérêt des Israélites que dans le nôtre de se bien rendre compte de ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette assertion. Voyons donc si le mouvement hostile qui se manifeste depuis quelque temps en Roumanie contre la race juive n'est que le résultat d'une manœuvre politique, et si les sentiments de ceux qui considèrent cette race comme un danger des plus sérieux pour la Roumanie ne sont que des sentiments feints.

Nous avons en horreur toutes les menées démagogiques, surtout celles qui consistent à s'emparer d'une question quelconque pour en faire une sorte de cheval de bataille, au moyen duquel on affiche des opinions et des sentiments qu'on n'éprouve pas, afin d'émouvoir les masses et d'arriver ainsi par un chemin détourné à un but qu'on ne peut avouer. Ce n'est donc pas nous qui prendrons jamais la défense des tribuns ambitieux ou des conspirateurs de profession.

S'il ne fallait s'en prendre qu'aux agitateurs de tous les embarras que fait naître journellement la question des Israélites en Roumanie, nous n'hésiterions pas un seul instant à exhorter on ne peut plus chaleureusement le gouvernement, ainsi que la partie saine et intelligente de la nation roumaine, à opposer à de pareilles menées la résistance la plus énergique et à étouffer le mal dans son germe. Malheureusement, la vérité nous oblige de dire que le mal est beaucoup plus profond que ne se l'imaginent

ceux qui ne veulent voir dans cette question que l'œuvre de quelques démagogues avides de pouvoir. On a pris un incident relativement peu important pour la cause du mal, et voici comment : il s'était formé dans les dernières assemblées roumaines un noyau de représentants qui se recrutaient principalement dans la classe des membres de l'enseignement public, et qui s'étaient intitulés eux-mêmes, on ne sait trop pourquoi, la fraction *libre et indépendante*. Cette fraction s'était particulièrement fait remarquer par une assez grande animosité contre les Juifs et surtout par un projet de loi, qu'elle avait élaboré et déposé sur le bureau de la Chambre, concernant les mesures à adopter contre ce qu'elle appelait l'*engloutissement* de la nation roumaine par les Juifs. Ce projet, signé de trente-deux membres de cette fraction, lui a valu le titre d'*hébréophage*, et c'est principalement à partir de cette époque que l'opinion s'est de plus en plus accréditée, tant en Roumanie qu'à l'étranger, que c'est cette fraction qui a inventé la question juive, et qu'elle l'exploite dans un but politique. Or cette fraction, en tant que groupe politique, n'existe plus aujourd'hui ; car parmi ses membres les plus marquants, pas un n'a réussi à se faire élire aux dernières élections qui ont eu lieu, de sorte qu'elle n'est plus représentée dans les Chambres actuelles.

Nous pourrions donc nous dispenser de parler d'une confrérie politique qui à aucun titre ne prend part aujourd'hui ni à l'administration ni au gouvernement de la Roumanie. Nous croyons utile néanmoins de procéder à un examen rapide de la propagande faite par ces hébréophages, d'abord parce qu'ils peuvent continuer à agir individuellement dans le sens du programme qu'ils s'étaient tracé, ensuite parce que les ambitions et les menées démagogiques étant de toutes les époques, on ne laissera pas échapper l'occasion de dire de nouveau que cette agitation israélite est l'œuvre intéressée de quelque faction politique.

Nous croyons pouvoir soutenir que la question juive n'a jamais été politiquement exploitée en Roumanie sur une aussi vaste échelle que le sont beaucoup d'autres, d'un ordre infiniment moins important, dans des Etats qui jouissent d'institutions libérales.

S'il y a eu quelques rares exemples d'un vote emporté dans telle localité à cause et à la suite de quelque discours public dans lequel on cherchait à passionner les électeurs contre l'envahissement de la race juive, il n'est pas moins vrai que ces cas ont toujours été isolés et n'ont jamais pris les proportions d'une action générale. Toutefois nous voulons admettre pour un moment qu'il y a eu et qu'il y aura à l'avenir en Roumanie des ambitieux, des conspirateurs, des tribuns, des démagogues anarchistes qui s'empareront de la question juive et s'en serviront dans les meetings de la rue, de même que dans les assemblées régulières, dans le double but de capter la sympathie des masses et de forcer le pouvoir à compter avec eux. Qu'y aurait-il de si extraordinaire dans ce fait? Est-ce que l'histoire de tous les peuples, surtout depuis la fin du XVII^e siècle, époque à laquelle la conscience publique, enfin réveillée, suscita entre le droit divin des gouvernants et les libertés naturelles des gouvernés cette lutte gigantesque qui a enfanté le mécanisme ingénieux de nos institutions modernes, et qui est loin d'être terminée, — est-ce que, dis-je, toute cette longue période du travail le plus considérable de l'intelligence humaine ne nous offre pas, à côté du désintéressement, de l'abnégation, de la sincérité et de la force des convictions, de la vertu en un mot, le tableau d'une série non interrompue d'abus criants, de passions intéressées, de crimes même? Est-ce que partout et toujours nous ne voyons pas d'habiles meneurs se transformer en champions des aspirations naissantes, dans le dessein d'atteindre plus sûrement au but de leur ambition? A-t-on jamais pensé pour cela à condamner le mouvement en lui-même? Une chose cesse-t-elle d'être juste ou vraie, seulement parce que quelqu'un en a abusé dans une intention coupable? Enfin, pour en revenir à notre point de départ, le mouvement qui s'est produit en Roumanie contre l'extension de l'élément israélite doit-il être fatalement condamné, parce que des meneurs ont pu s'en emparer dans des vues occultes et illicites?

Mais, nous répondra-t-on peut-être, ce mouvement, ce sont les démagogues qui l'ont suscité; ce sentiment général d'inquiétude en face de l'accroissement de la population juive, ce grand danger auquel on veut nous faire croire, ce sont encore eux qui l'ont créé à force de montrer aux masses, pour le be-

soin de leur cause, des fantômes menaçants qui n'existent que dans leur imagination.

Eh bien ! c'est là que gît l'erreur, et, pour mieux être compris dans les explications que nous allons donner, nous demandons au lecteur la permission de faire une petite digression, afin de lui faire connaître préalablement, en quelques mots, notre humble avis sur ce qu'on est généralement convenu d'appeler la *démagogie*.

Nous avons sur ce sujet une opinion qui tranche entièrement avec les idées admises et consacrées.

Nous soutenons que les *démagogues* sont radicalement impuissants à créer de leur chef un mouvement populaire, et que leur impuissance à cet égard n'a jamais été démentie depuis qu'il y a des *démagogues* au monde. Les agitateurs ne peuvent exploiter que ce qui est, comme on dit vulgairement, dans toutes les bouches, c'est-à-dire dans tous les esprits dans tous les cœurs ; ils sont aussi incapables d'inventer ou même de donner de la consistance à un mouvement uniquement émané de leur cervelle, qu'ils le seraient, s'ils voulaient arrêter le courant des idées qui sont à l'ordre du jour.

Jamais aucune force n'a pu détruire un sentiment ayant pénétré dans les masses, si ce n'est le temps, qui parvient quelquefois à faire prévaloir un sentiment contraire ; de même jamais personne, eût-il l'autorité que donne le trône ou la tribune, n'a réussi à inculquer aux masses des idées qui n'étaient pas conformes aux aspirations du moment, bonnes ou mauvaises.

L'action de tout *démagogue* se produit généralement dans un cercle relativement assez restreint et dans des conditions de nature à frapper vivement l'imagination ; souvent on ne voit pas que, loin d'être l'auteur d'une situation, il n'en est que l'instrument, et l'on confond ainsi l'effet avec la cause. Lorsque éclate un mouvement, le terrain lui a été préparé par mille circonstances dont il est le plus souvent difficile de reconnaître les mystérieux rapports avec ce mouvement. Ce sont cependant ces circonstances qui, en agissant de longue main, ont placé les esprits dans une telle situation que celui qui, à un instant donné, se croit le pilote des destinées de son pays, ne fait au

fond que suivre l'impulsion du courant des idées du moment. La semence ne porte que dans un terrain prêt à l'accueillir, et c'est en vain que le démagogue tenterait de faire éclore des idées étrangères aux sentiments des masses. Savoir deviner et apprécier à sa juste valeur l'opinion publique afin d'en tirer le meilleur parti possible pour ses vues personnelles ou pour le besoin de son parti, c'est là que commence son œuvre personnelle, et c'est dans ces limites qu'il est fatalement condamné à opérer.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les masses qui paraissent obéir à un mot d'ordre sont généralement dupes d'une illusion qui leur fait croire qu'elles suivent un chef, tandis qu'en réalité elles ne suivent que leur propre penchant. Il est hors de doute que la démagogie, selon le plus ou moins d'habileté qu'elle déploie, peut faire servir les meilleurs sentiments à la plus détestable des causes ; elle peut arriver au despotisme au nom de la liberté, et au vice au nom de la vertu : c'est là précisément ce qui la rend condamnable. Il n'en est pas moins vrai que le plus habile agitateur ne saurait, de son chef, introduire dans une société politique des aspirations, des désirs, des sentiments de haine ou d'affection qui n'y existaient pas préalablement, tout au moins en germe. On peut, en un mot, imprimer une mauvaise direction à un sentiment général déjà existant ; mais on ne peut jamais, quelque éloquent et quelque habile qu'on soit, le créer de son souffle, là où il ne se trouve pas : c'est ce que nous avons voulu démontrer par cette digression, et c'est ce que l'histoire entière prouverait, si nous voulions la consulter sur tous les grands mouvements de l'opinion publique qui ont eu une certaine influence sur les destinées du genre humain.

II.

Pour revenir à l'objet spécial qui nous occupe, nous soutenons que ce ne sont pas les démagogues, si démagogues il y a, qui ont inventé la question israélite en Roumanie.

Si des agitateurs ont mêlé cette question à la politique mili-

tante du pays dans le but d'accroître leur popularité, l'action qu'ils peuvent avoir exercée a été très-faible ; car ils n'ont fait, en somme, que suivre la pente d'un mouvement dont la raison d'être est indépendante de tous les partis politiques.

Mais, nous dira-t-on, comment se fait-il que les Israélites qui existent depuis si longtemps en Roumanie n'aient que tout récemment saisi les gouvernements étrangers de leurs récriminations ? Comment se fait-il qu'ils aient tant attendu pour accuser les Roumains de les persécuter religieusement ? Comment s'expliquer enfin que les Roumains eux-mêmes n'aient compris que depuis quelques années le danger dont les menaçait l'augmentation croissante de cette race étrangère, et la nécessité de le conjurer par des moyens répressifs ? Les Juifs, ajoutera-t-on sans doute, ont toujours vécu en paix avec les Roumains, et il est impossible de croire que l'hostilité dont ils sont aujourd'hui l'objet s'est produite spontanément, en dehors de la propagande des hébréophages.

Nous allons essayer de répondre à cette question, en montrant que la contradiction qu'on signale s'explique tout naturellement.

D'abord, n'oublions pas que le nombre des Juifs en Roumanie a plus que quadruplé dans le cours des quinze dernières années. La statistique de ce pays ne repose malheureusement pas sur des données assez certaines pour qu'il nous soit possible de présenter année par année le tableau exact de la marche progressive de l'invasion juive ; mais ce que nous avançons ne saurait être contesté par quiconque a parcouru à différentes reprises les villes et les campagnes de la Roumanie, surtout en Moldavie, pendant les quinze dernières années. Ce débordement continu des Juifs dans la Roumanie s'explique par le voisinage de ce pays avec la Gallicie d'un côté, et avec les provinces occidentales russes de l'autre, contrées où fourmillent les Israélites, qui, dans la seule Pologne russe, s'élèvent à plus de trois millions.

Enclavée de cette façon entre les deux plus grandes pépinières de Juifs qu'il y ait dans le monde, la Roumanie devient le récipient naturel de tous les prolétaires de cette race prolifique que les pays limitrophes rejettent de leur sein ; et ceux-là seuls que le hasard a conduits sur le chemin d'une de ces caravanes de Juifs polonais émigrants sont à même d'avoir une idée exacte

du spectacle horrible et hideux qu'offrent ces populations errantes, et de l'infection qu'elles répandent dans le pays qui les reçoit.

Les causes de cette émigration incessante sont multiples. En général la vie matérielle est généralement beaucoup plus facile à gagner en Roumanie qu'en Gallicie ou dans les provinces russes, qui sont les plus peuplées d'Israélites. La Roumanie étant beaucoup moins peuplée que les pays limitrophes, et ses ressources naturelles étant de beaucoup supérieures à celles de ces mêmes pays sous le rapport tant de la variété que de la facilité d'exploitation, la nourriture y est naturellement aussi plus abondante et moins chère. Ce fait économique explique déjà en grande partie le courant d'émigration qui s'est établi entre la Roumanie et les provinces voisines.

A cette cause viennent s'en joindre d'autres, parmi lesquelles figurent en première ligne les mesures décrétées de temps à autre dans les contrées que nous avons citées, et qui ont pour résultat soit d'aggraver les conditions de l'existence matérielle, soit d'épouvanter particulièrement les Juifs, en agissant sur quelque côté faible propre à leur race.

Ainsi il est connu que cette race a une aversion prononcée pour le maniement des armes, et, comme conséquence naturelle, pour tout ce qui tient au service militaire. Il y a deux raisons à cela : la première, c'est que les Israélites, se trouvant depuis dix-huit siècles partout et toujours sous la domination de quelque race étrangère, se sont vus forcés de chercher souvent dans la ruse et l'humiliation des auxiliaires contre leurs persécuteurs. Habités à toujours obéir et à ne jamais commander, ils ont fini par perdre en grande partie ce sentiment de dignité personnelle qui inspire le courage, de sorte que la poltronnerie est devenue aujourd'hui presque un signe caractéristique de leur race.

D'un autre côté, le service militaire contraignant ceux qui y sont assujettis à la vie de caserne, et une discipline uniforme et sévère rendant impossible la pratique du culte israélite, on comprend toute la portée de cette considération pour une race attachée avec une incroyable ténacité aux moindres détails extérieurs de sa religion, et à des traditions étranges qui jurent

avec la civilisation moderne, comme, par exemple, le costume, la coupe des cheveux, le genre de nourriture, etc., etc. Ces causes agissent naturellement avec d'autant plus de puissance que l'état social dans lequel elles se produisent est moins avancé.

Nous ajouterons, pour revenir à notre point de départ, que le service militaire en Roumanie est moins long et moins dur que dans les pays limitrophes, ce qui est déjà un puissant stimulant à l'émigration. Au surplus, les Juifs qui viennent en Roumanie ont un excellent moyen de s'affranchir de tout service militaire en gardant leur qualité d'étrangers, grâce à laquelle ils relèvent de la juridiction d'un consulat quelconque; ce qui, soit dit en passant, leur procure, sous le régime actuel des capitulations appliqué en vertu du droit du plus fort à la Roumanie, des avantages si considérables qu'ils suffiraient à eux seuls, abstraction faite du service militaire, pour attirer dans ce pays le prolétariat juif de tout l'univers. Il est donc évident que tout surcroît d'impôts, toute taxe nouvelle, toute aggravation apportée à l'obligation de servir dans l'armée, tout règlement ou toute mesure tendant à entourer de certaines difficultés ou à soumettre à quelques conditions préalables l'exercice d'une industrie quelconque, toute disposition enfin de cette nature, soit législative, soit administrative, soit municipale, prise dans les pays voisins, devient forcément une cause d'émigration pour les Juifs, en même temps que les avantages qu'ils trouvent en Roumanie sont un stimulant qui les y pousse.

Il est encore nécessaire de faire remarquer qu'à côté des mesures générales qui frappent tous les habitants sans distinction dans les provinces voisines de la Roumanie, on en adopte souvent d'autres qui sont spécialement dirigées contre les Israélites dans le but de les amener à écouler au dehors le trop plein d'une population dont les inconvénients sont vivement sentis partout où elle prend une extension disproportionnée avec celle de la localité.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, en Russie on impose fréquemment aux Israélites des taxes exorbitantes, tout simplement pour leur donner le droit de porter leur barbe ou de laisser flotter leurs cheveux en forme de *tire-bouchons*. Quel-

quefois on les oblige, par mesure de police, à se couper les cheveux et à les porter comme tout le monde. D'autres fois on leur interdit le costume qui leur est particulier en Gallicie et en Roumanie; souvent on ferme leurs synagogues, puis on les rançonne pour leur accorder la permission de les rouvrir. Or chacune de ces mesures se traduit pour la Roumanie par une irruption plus ou moins considérable de Juifs, selon que la mesure décrétée a été plus ou moins rigoureusement exécutée.

Une circonstance qui mérite aussid'être prise en considération, c'est que le Juif, habitué de longue date à se considérer comme un voyageur dont la patrie est partout et nulle part, émigre plus facilement que tout autre. Parmi les races européennes, la race germanique a la plus grande propension à émigrer; néanmoins les souvenirs de l'enfance, l'attachement aux lieux où l'on est né, le milieu où l'on a grandi, les malheurs mêmes qu'on a soufferts, et qui deviennent plus tard autant d'anneaux qui enchaînent le cœur de l'homme et le reportent toujours vers le sol natal, tous ces sentiments agissent si puissamment, qu'ils étouffent le plus souvent le désir d'améliorer les conditions matérielles de la vie, et qu'on voit même cette race préférer la misère dans son pays à l'aisance dans un autre.

Chez l'Israélite, la perspective de l'avantage matériel l'emporte toujours sur des considérations de cette nature, et c'est ce qui explique la facilité extraordinaire avec laquelle il se déplace et s'abat sur le pays où il peut trouver une situation tant soit peu meilleure.

En outre la race juive a un penchant traditionnel et irrésistible pour l'usure, ainsi que pour une foule de petits commerces indéfinissables qui, à la manière dont se traitent les affaires en Orient, reposent essentiellement sur un déploiement continuel de fraude, de mensonge de ruse, comme, par exemple, la profession de courtier, de revendeur, d'entremetteur, etc., sans parler d'une autre catégorie de professions honteuses et contraires à la morale publique, dont les Juifs ont presque le monopole. On comprend aisément que dans un pays comme la Roumanie, où la rareté des capitaux assure un riche produit à l'usure, et où, en matière de liberté commerciale et industrielle, règne un laisser-faire absolu, le Juif trouve, pour l'exer-

cice des professions qu'il affectionne particulièrement, des avantages et une tolérance qui sont autant de motifs pour l'y attirer.

Voilà les causes principales de l'accroissement effrayant de la population juive en Roumanie, surtout dans ces dernières années. En présence de cet état de choses, il ne saurait être surprenant pour personne qu'on ait commencé d'abord à s'en inquiéter, puis qu'on ait discuté dans la presse et dans les assemblées publiques le danger qui pouvait menacer la nationalité roumaine ; et qu'enfin il soit résulté de ce mouvement des scènes de désordre dans lesquelles les Juifs, en nombre plus ou moins grand, ont pu être molestés, mais qui n'ont eu à aucun degré le caractère de persécution religieuse qu'on a prétendu leur donner.

Nous parlerons plus loin de cette singulière allégation, et nous montrerons comment elle s'est accréditée ; il suffit pour le moment de constater, à l'appui de ce que nous avons dit en commençant, que le nombre toujours croissant des Juifs dans les proportions alarmantes et dans les conditions fâcheuses qui ont été exposées explique d'une manière très-naturelle l'inquiétude générale que cet accroissement cause à la population roumaine. Il n'est donc pas nécessaire de chercher dans des menées démagogiques une autre explication à ce fait.

III.

A côté de la cause indiquée ici, il y en a une autre beaucoup plus puissante, qui explique le mouvement anti-israélite en Roumanie, et qui n'a jamais, que nous sachions, été prise en considération : c'est l'élévation du niveau intellectuel du pays et le développement considérable du sentiment national. Au premier abord, cela a l'air d'un paradoxe ; pourtant c'est la vérité, et il ne nous sera pas difficile de le démontrer. Il s'est produit, en effet, un changement considérable en Roumanie, depuis l'époque du traité de Paris. Le pacte européen ayant reconstitué le pays sur des bases nouvelles, il en est résulté des

lois et des institutions qui ont profondément modifié l'esprit public. Le premier fait saillant qui s'impose à l'observateur de la marche des affaires dans ce pays depuis l'introduction du régime constitutionnel, c'est un développement considérable et inconnu jusqu'à ce jour de la vie politique. Les douze années de ce régime dont la Roumanie a joui n'ont pas amené, au point de vue des améliorations matérielles, tous les résultats qu'on en attendait, et sous ce rapport il y a eu beaucoup de déceptions et même de récriminations contre le nouvel état de choses. La cause, néanmoins, n'en doit être attribuée qu'à une fatale coïncidence qui a voulu que les nouvelles institutions tombassent souvent entre les mains d'hommes n'ayant ni foi dans la puissance de la liberté, et, par conséquent, aucune volonté de la pratiquer sincèrement, ni les qualités personnelles nécessaires pour sortir de l'ancienne ornière et inaugurer dignement le nouveau régime.

Si la forme constitutionnelle est entre toutes les formes de gouvernement celle qui, pour bien fonctionner et porter ses fruits, exige le plus de lumières et de vertus civiques de la part de ceux qui sont à la tête des affaires, cette condition est impérieusement exigée quand cette forme de gouvernement succède à un régime de corruption et d'arbitraire.

La Roumanie n'a pas eu le bonheur de voir surgir en même temps que le traité de Paris une poignée d'hommes bien intentionnés, capables et énergiques, qui, en se dévouant à la pratique sincère des nouvelles institutions, auraient bien mérité de la patrie et nous auraient épargné les épreuves amères qu'a fait subir au pays le régime tombé le 4 février 1866. Cependant, si le progrès dans les conditions matérielles du pays et dans l'organisation des pouvoirs publics, ainsi que dans la manière d'exercer leur autorité, est resté bien en arrière de ce qu'on espérait, il n'en a pas été de même quant au mouvement intellectuel, qui, comme nous l'avons dit, a fait considérablement de chemin. On lit et l'on écrit aujourd'hui en Roumanie beaucoup plus que par le passé ; la presse et l'opinion publique s'y occupent de questions et pèsent des problèmes qui passaient tout-à-fait inaperçus ; on commence à comprendre qu'une nation qui veut vivre doit prendre elle-même soin de ses affaires ; enfin, on

y sent un acheminement très-accentué vers une véritable vie politique, et le résultat incontestablement le plus important de ce mouvement intellectuel a été le réveil du sentiment national, lequel a eu pour conséquence naturelle une tendance marquée à attacher de jour en jour une plus grande valeur aux droits politiques du citoyen.

Il y a certainement dans le mouvement que nous venons de signaler beaucoup d'abus à déplorer, beaucoup d'excès et d'extravagances à critiquer, beaucoup d'inepties ridicules, peut-être même beaucoup de mauvaise foi, et bien des menées coupables. Mais nous n'avons pas à faire ici l'histoire contemporaine de la Roumanie, nous n'avons à constater que le résultat général du mouvement dont nous parlons, et, en se plaçant conséquemment à ce point de vue, on ne saurait contester la conclusion posée plus haut.

Malgré toutes les aberrations et toutes les fautes commises, les Roumains ont aujourd'hui le sentiment national et le sens de la vie politique incomparablement plus développés que par le passé.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

Dans ce nouvel état de choses, il n'y a rien de surprenant que la question des Israélites ait pris des proportions inattendues, et que les Roumains aient commencé à manifester l'inquiétude légitime que leur inspire la perspective de se voir, dans un très-prochain avenir, étouffés dans leur propre pays par l'extension de la race juive. D'un autre côté, des amis trop zélés ont cru opportun d'entreprendre en faveur des Juifs roumains une campagne législative pour les faire mettre en possession des droits politiques et civils qui leur manquaient, et cette propagande, pour le moins irréfléchie, a amené, comme de raison, une puissante réaction, qui a contribué considérablement à aigrir et à passionner les esprits à l'égard des Juifs.

Ces différentes considérations feront aisément comprendre la véritable cause du mouvement anti-israélite qui s'est produit en Roumanie, et l'on renoncera, nous l'espérons du moins, à voir dans ce mouvement le produit artificiel de quelques menées démagogiques.

IV.

Il nous reste à examiner maintenant le second point important de la question, c'est-à-dire à voir ce qu'il y a de fondé dans les persécutions religieuses qui auraient été exercées dans ces derniers temps contre les Juifs en Roumanie, et dont se sont tant émues la presse et l'opinion publique en Europe.

Pour élucider ce point capital de la discussion, quelques observations sont ici nécessaires.

Une persécution religieuse ne peut être un fait accidentel ou isolé. De même que ce qu'on est convenu d'appeler la *civilisation* n'est qu'un terme générique qui comprend un ensemble de connaissances, de mœurs et d'institutions dénotant le plus ou moins de développement d'une société donnée; de même les mots *ignorance* et *barbarie*, qui caractérisent un état de choses contraire, ne sont que des dénominations usuelles indiquant toute une série de phénomènes dans le sens inverse. Or comme l'homme, une fois qu'il a acquis certaines idées et certains sentiments, agit forcément sous leur inspiration dans toutes les circonstances de la vie, il devient évident que tout cet ensemble de mœurs, de connaissances et d'institutions plus ou moins vraies ou fausses, bonnes ou mauvaises, sur lesquelles reposent la *civilisation* et la *barbarie*, se tiennent et s'enchaînent entre elles de manière à produire par leur coopération certains résultats qui élèvent ou abaissent l'humanité, selon que c'est le bon ou le mauvais courant qui les a enfantés. Il est clair dès lors que si le respect des droits innés de l'homme et partant de sa liberté complète de conscience est un fruit de la civilisation, la persécution religieuse est le produit de tout un état de choses où les connaissances utiles font défaut et où les mauvais sentiments, la haine, la vengeance règnent en maîtres. Quand ces sentiments dominent, ils se manifestent fatalement toujours et contre tous, — nous disons fatalement, parce que ni la nature humaine ni le témoignage de l'histoire n'admettent le contraire.



Jamais, en effet, la tolérance et l'intolérance religieuses ne se sont produites en même temps chez le même peuple, par la raison toute simple que le respect de la conscience humaine exclut forcément toute persécution religieuse. S'il est vrai que le phénomène de sentiments diamétralement opposés se rencontre quelquefois chez le même individu, ce sont là des cas anormaux qui ne peuvent être pris pour exemples, et qu'il serait sans doute possible d'expliquer logiquement par une analyse plus juste et plus complète de chaque cas spécial. En tout cas, l'hypothèse de la production d'un tel phénomène chez toute une nation à la fois ne mérite pas d'être discutée.

Comme dans toutes les choses de ce monde il y a des nuances diverses dans les sentiments qui produisent les persécutions religieuses, il y a des croyances qui soulèvent chez certaines races des répugnances que d'autres ne soulèvent pas au même degré ; il y a dans les différends religieux des gradations qui commencent au simple dissentiment et s'étendent jusqu'au bûcher ou au gibet. Nous pouvons donc admettre que dans le même état social on puisse ressentir de la malveillance seulement pour certaines croyances, de l'aversion et de la haine pour d'autres ; mais ce que nous ne saurions jamais admettre, et ce que, comme nous l'avons dit plus haut, l'histoire entière de l'humanité dément de la manière la plus formelle, c'est qu'il soit possible de trouver chez le même peuple un sentiment de haine religieuse contre une certaine classe associé à la plus complète tolérance, au respect et à l'amour du prochain à l'égard de toutes les autres classes professant également des religions différentes de celle de la grande majorité de la nation.

Quel est, en effet, le sentiment qui domine dans toute persécution religieuse ? C'est celui du mépris ou de la haine pour tout homme qui n'accepte pas nos convictions religieuses comme une vérité : c'est là la source de ces abominables boucheries qui ont fait couler pendant des siècles le sang des innocents. Là où ce sentiment existe, il est certainement susceptible d'une puissante excitation chez les uns comme aussi d'une forte atténuation chez les autres ; mais cette atténuation, si considérable qu'on veuille la supposer, ne saurait jamais aller jusqu'à faire disparaître le sentiment même ; car, semblable au ruisseau qui, une fois sorti de sa source, peut, sans cesser pour

cela de couler, se diviser en une foule de bras grands et petits, se répandant à travers la campagne, l'esprit d'intolérance religieuse peut subir des adoucissements infinis, selon les circonstances spéciales du moment et les exigences multiples du cœur humain, sans pourtant jamais s'éteindre ni cesser de se manifester à chaque occasion opportune.

Ces considérations posées, considérations qu'il ne nous semble pas possible de contester, il nous sera facile de voir clair dans notre sujet.

Il y a en Roumanie plus de 120,000 catholiques, de 15 à 20,000 protestants, des *Luthériens*, des *Calvinistes*, des *Réformés*, des Catholiques *unis* et *non unis*, de 10,000 à 12,000 *Arméniens*, et enfin plusieurs sectes russes comprises sous la dénomination générale de *Lipowani*. Ces différentes corporations religieuses ont leurs prêtres et leurs églises, elles exercent librement et publiquement leur culte, et non seulement jamais personne n'a songé à les inquiéter en quoi que ce soit, mais encore l'État leur vient en aide en accordant des sommes considérables à plusieurs établissements publics fondés et patronés par elles.

Il n'est peut-être pas inutile de placer ici une observation qui certainement étonnera beaucoup les personnes peu familières avec l'histoire de la Roumanie, et qui contribuera, nous l'espérons, à modifier singulièrement les fausses idées répandues au sujet de ces prétendues persécutions religieuses. Nous osons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'après les États Unis d'Amérique, la Roumanie est aujourd'hui la terre par excellence de la plus complète tolérance religieuse, le seul pays sur lequel l'ombre sinistre de la persécution religieuse n'ait jamais plané.

A l'époque où de grands peuples qui se disaient à la tête de la civilisation européenne s'égorgeaient entre eux et mettaient toute leur imagination à contribution pour inventer quelque nouvelle torture contre les hérétiques; à l'époque où des milliers de citoyens paisibles et laborieux, chassés de leurs foyers, étaient réduits à émigrer pour échapper à une mort certaine; à l'époque, dis-je, où se passaient toutes ces horribles cruautés, un petit pays oublié dans un coin de l'Europe respectait toutes les religions et donnait asile à tous les malheureux qui réclamaient

sa protection, sans leur demander de quelle façon ils entendaient adorer Dieu.

Dans toute l'histoire de la Roumanie, même aux temps de ce moyen-âge pendant lequel on brûlait vifs les prétendus sorciers et les hérétiques, on ne trouve pas un seul exemple de cruauté commise au nom de la religion et de la foi.

S'il s'agissait de quelque grand pays dont l'histoire serait universellement connue et qui occuperait aujourd'hui une position plus marquante dans le monde, ce fait seul de n'avoir jamais exercé de persécution religieuse suffirait certainement pour faire sa gloire et lui attirer les sympathies et le respect de tous les peuples civilisés; on ne trouverait pas de paroles assez enthousiastes pour faire valoir cet exemple unique dans l'histoire. Mais il en est dans ce monde des peuples comme des individus; les faibles et les petits se donnent beaucoup de mal pour arriver à se faire le nom et la réputation que le puissant du jour obtient d'un seul coup; les vertus des petits passent inaperçues, tandis qu'on glorifie même les vices des grands! C'est là une des lois fatales qui régissent l'humanité, et les peuples n'en sont pas plus exempts que les individus.

V.

Ainsi, pour revenir à notre point de départ, tous les cultes s'exercent en Roumanie dans la plus complète liberté qu'il soit possible d'imaginer, et la meilleure preuve de ce que nous avançons, c'est qu'il n'y a jamais eu, que nous sachions du moins, aucune plainte d'une communauté religieuse quelconque au sujet de la moindre entrave apportée à l'exercice de son culte. Cet état de choses n'est pas le résultat d'une vigilance constante ou de quelque effort extraordinaire de la part des autorités locales pour empêcher toute atteinte à la liberté des cultes; non, la garantie de cette liberté est bien plus solide, car elle repose sur un sentiment de bienveillance et de bonté à l'égard des étrangers qui est profondément enraciné dans le cœur du peuple et qui exclut toute haine en matière de religion.

Souvent, dans la même localité, on voit en Roumanie autour de l'église grecque orthodoxe cinq, six, dix temples appartenant à différents rites, et les desservants de ces établissements religieux y fonctionnent, chacun avec son costume, son cérémonial, et même ses processions publiques, sans que la population y mette jamais le plus léger obstacle. Le prêtre et le moine orthodoxes coudoient le prêtre catholique, le pasteur protestant, le pope arménien, le rabbin juif et tous les autres ministres des cultes étrangers, sans que ce voisinage leur inspire jamais la moindre pensée hostile à leur égard.

On a souvent relevé, dans les différentes publications destinées à faire connaître la Roumanie à l'étranger, l'état arriéré et l'ignorance du clergé indigène. Beaucoup de remarques faites à ce sujet sont parfaitement justes; nous avons la douleur d'être obligé d'en convenir; mais, d'un autre côté, il n'y a pas de clergé moins fanatique que le clergé roumain. Si, faute d'une instruction suffisante, il n'a pu remplir jusqu'à présent sa mission d'éclairer et de moraliser le peuple, il n'a pas non plus excité les mauvaises passions et n'a jamais poussé à aucune persécution religieuse. On nous répondra peut-être que ce que nous donnons comme une vertu n'est au fond que la conséquence de son ignorance et de son apathie; nous répliquerons à cela que le fanatisme est précisément le compagnon le plus fidèle de l'ignorance, et que l'attitude toute chrétienne, toute pacifique du clergé roumain vis-à-vis des cultes étrangers est d'autant plus méritoire, que les ministres de ces différents cultes sans exception ont en Roumanie des positions matérielles infiniment meilleures que celles du clergé indigène. Ce fait seul aurait suffi et suffirait encore aujourd'hui dans beaucoup d'autres pays pour engendrer des sentiments d'aigreur, de haine et de vengeance d'autant plus violents et d'autant plus terribles, que le milieu où ils se produiraient serait moins éclairé.

Chaque prêtre catholique en Roumanie retire en moyenne dix fois plus de revenus et de bénéfices de sa charge que le prêtre roumain fonctionnant dans la même paroisse; le plus petit rabbin juif, dans la plus insignifiante des bourgades, est rétribué comme ne l'a jamais été aucun prêtre roumain desservant dans la plus grande ville la plus riche église de l'endroit.

Néanmoins cette grande inégalité matérielle dans les positions



respectives n'a jamais enfanté dans le clergé roumain aucune des pensées coupables et anti-chrétiennes qui sont si naturelles au cœur humain en pareille circonstance. Nous ne saurions assez signaler ce fait méritoire à l'impartialité du public européen.

L'absence complète de fanatisme et de propagande hostile aux autres cultes, ainsi que l'hospitalité traditionnelle, la bonté et la douceur universellement reconnues du peuple roumain, d'autre part, sont, en résumé, les causes de cette tolérance illimitée en matière de religion. Le mot « illimité » n'est pas exagéré ; car la tolérance la plus parfaite sous ce rapport est tellement entrée dans l'esprit et dans les mœurs du peuple qu'elle va jusqu'à l'excès, c'est-à-dire jusqu'à laisser impunis même des actes que le code pénal du pays, semblable en cela à tous les codes des pays civilisés, frappe des peines les plus sévères.

Ainsi il existe en Roumanie une secte religieuse qui porte le nom de *Scoptchi* (châtrés), et qui, sous l'empire d'une fausse interprétation d'un texte de l'Évangile, a fait de la mutilation de ses adeptes la base de sa religion. Cette secte, originaire de Russie, y a été poursuivie avec le plus grand acharnement. La potence et la déportation en Sibérie ont éclairci ses rangs, et ceux qui restaient se sont réfugiés en Autriche ; y étant également persécutés, ils ont fini par venir chercher un refuge en Roumanie.

Il existe certes en face des partisans d'une telle secte des motifs plus que suffisants pour légitimer l'intervention de l'autorité. Néanmoins les *Scoptchi* n'ont jamais été inquiétés en Roumanie, où ils exercent paisiblement différentes industries, en se faisant remarquer, il faut le dire, par leurs habitudes laborieuses et une très-grande honnêteté.

En ce qui concerne spécialement les Juifs, jamais leur religion n'a été l'objet d'une manifestation hostile.

Quiconque a voyagé en Roumanie peut certifier que les villes et les bourgs de la Moldavie pullulent de synagogues, et que les rabbins y exercent leur ministère dans la plus parfaite sécurité. Il se fait cependant dans chacune de ces synagogues un vacarme tel que dans n'importe quelle ville de l'Occident le quartier tout

entier serait en émoi. Le Roumain, calme et tranquille, prend philosophiquement son parti de ce sabbat, sans témoigner la plus légère impatience. Il n'y a pas longtemps encore que les Juifs de Roumanie organisaient — quelquefois au milieu de la nuit — des processions, qui troublaient la paix et le repos des citoyens, et qui, on peut le dire sans hésitation, froissaient le sentiment moral aussi bien que les yeux et les oreilles de tout homme civilisé.

Cependant la population indigène n'a jamais manifesté par des voies de fait ou par des excès quelconques la légitime indignation que lui inspiraient ces faits, et ce n'est que depuis peu que les autorités locales ont commencé à appliquer les lois de police qui interdisent de pareilles monstruosité.

Rien n'est donc plus faux et plus en contradiction en même temps avec le caractère et les traditions séculaires du peuple roumain que cette accusation d'intolérance religieuse à l'égard des Israélites, contre laquelle protestent les faits les plus avérés.

Si une opinion aussi contraire à la vérité s'est accréditée en Occident, c'est que les Israélites ont tout fait pour arriver à ce résultat qui sert leurs intérêts. D'abord ils réussissent à cacher par ce moyen la véritable nature de la question, en empêchant qu'on mette au jour la situation morale et matérielle de la population juive en Roumanie, — situation qui explique les sentiments d'hostilité que soulève cette population chez les indigènes. Ensuite, en faisant croire l'Europe à une persécution religieuse, on se met sur le terrain le plus favorable qu'il soit donné de choisir au dix-neuvième siècle pour éveiller la sympathie en sa faveur et appeler l'opprobre sur ses adversaires.

Les Israélites ont parfaitement compris cela ; aussi n'ont-ils rien épargné pour ne pas laisser percer la vérité. S'ils sont parvenus en grande partie à donner le change à l'opinion publique et à faire regarder leurs coreligionnaires de Roumanie comme des victimes d'un fanatisme religieux qui veut l'extermination des hérétiques, c'est qu'ils possèdent des moyens d'action exceptionnellement puissants. Les finances européennes se trouvent entre leurs mains ; les principaux organes de publicité dans le monde entier, à peu d'exception près, sont en partie rédigés ou commandités par eux, ou tout au moins accessibles à leurs inspira-

tions : la puissance de l'argent d'un côté, l'influence de la publicité de l'autre, influence immense de nos jours, mettent le judaïsme en mesure de pénétrer dans les plus hautes régions de la société moderne et d'agir avec une égale autorité dans les conseils des rois et sur les arrêts de l'opinion publique. La force incalculable de ces deux pouvoirs, la banque et la publicité, jointe à l'aptitude toute particulière qui caractérise la race juive et qui consiste en une facilité extraordinaire à se plier à toutes les circonstances, à se conformer à tous les goûts, à tous les usages, de façon, en un mot, à faire table rase de son individualité pour arriver à tirer de toutes les situations de la vie le plus grand profit possible; la coopération, disons-nous, de ces trois forces explique suffisamment pourquoi les intérêts israélites sont si puissamment représentés de nos jours. Ajoutons que les Juifs se distinguent entre toutes les races du monde par une disposition particulière à s'aider et à se soutenir entre eux pour sauvegarder ce qu'ils appellent les intérêts de la race.

Disséminés sur toute la surface de la terre, parlant différentes langues, portant des costumes divers, vivant dans les conditions morales et matérielles les plus opposées, n'ayant rien de commun que leur religion, ils se coalisent avec une facilité surprenante aussitôt qu'il s'agit d'assurer quelque part la domination du judaïsme. Les ressources dont une pareille coalition peut disposer à un moment donné sont naturellement d'autant plus nombreuses et plus puissantes que la cause qu'il s'agit de défendre est plus importante au point de vue du judaïsme.

Ayant tout intérêt à le faire, et rien ne leur étant plus aisé, ils n'ont pas hésité à présenter comme ayant un caractère religieux les difficultés que soulève leur présence en Roumanie. D'une question purement *économique* et *sociale* ils ont fait une question de liberté morale.

Pour bien mettre en lumière ce point important, qui est le pivot de la question, nous demandons au lecteur la permission de lui esquisser en peu de mots la situation qu'occupent aujourd'hui les Israélites en Roumanie, au point de vue des intérêts économiques qui sont en jeu, et surtout au point de vue des principaux traits caractéristiques qui séparent complètement la population israélite de la population roumaine. Quand on connaîtra en Occident le véritable état moral et matériel des

Juifs qui habitent la Roumanie, cette question israélite, nous en avons la ferme conviction, prendra un tout autre aspect, et l'on reconnaîtra que les Roumains ont été indignement calomniés quand on a voulu les représenter comme un peuple cruel et fanatique.

VI.

Il y a actuellement en Roumanie, sur une population de cinq millions d'habitants, plus de 400,000 Juifs. Relativement il n'est pas de pays au monde où les Israélites soient aussi répandus ; car ils y sont, par rapport au reste de la population, dans la proportion de 1 à 12 $\frac{1}{2}$ environ, tandis qu'en Autriche le rapport de la population juive à la population indigène est comme 1 est à 31 $\frac{4}{5}$, et en Russie comme 1 est à 19 $\frac{1}{2}$.

Cependant cette proportion d'un Israélite pour douze Roumains, proportion déjà si considérable qu'elle ne se présente nulle part, n'exprime pas encore d'une manière exacte le rapport qui existe entre l'élément israélite et l'élément roumain. Sur les 400,000 Juifs qui habitent les Principautés, il n'y en a effectivement que 25,000 à 30,000 domiciliés en Valachie ; tous les autres, 370,000, occupent la Moldavie, qui ne compte que deux millions d'habitants au plus.

La Moldavie étant le centre principal où s'agite la question juive, il est juste, pour ne pas se tromper dans ses déductions économiques, de circonscrire ses observations statistiques à ce centre même ; or, suivant ce nouvel élément de calcul, qu'on ne saurait négliger pour peu qu'on tienne à connaître la vérité, le rapport de la population juive à la population indigène n'est plus de 1 à 12 $\frac{1}{2}$, comme nous l'avons dit plus haut, mais bien de 1 à 5.4054.

Un Juif sur cinq Roumains ! Voilà donc la vérité. Cette proportion effrayante ne justifie-t-elle pas toutes les inquiétudes que ces derniers ont conçues ? Dût-on ne tenir compte que du nombre total des Israélites en Roumanie et de son rapport avec

le reste de la population de ce pays, il faudrait encore convenir que cette question présente des circonstances tout à fait exceptionnelles et n'existant dans aucune autre contrée de l'Europe.

La grande majorité des Juifs habitent les villes et surtout les bourgs, où ils se trouvent souvent en si grand nombre que l'élément indigène y disparaît complètement; ainsi il y a en Moldavie beaucoup de bourgades où, en dehors du commissaire de police, qui représente la force publique, on ne trouve absolument que des Juifs. Dans les campagnes, pendant de longues années, il n'y avait généralement qu'une famille juive par village, celle du cabaretier de l'endroit, car cette industrie a été entièrement monopolisée par les Juifs; mais depuis quelque temps le nombre des Juifs a commencé à s'accroître, même dans les campagnes, au grand détriment des cultivateurs, qui en sont les premières victimes, et de l'aspect général du pays, sur lequel l'extrême malpropreté des Israélites jette toujours une ombre de misère et de tristesse. Cet accroissement du nombre des Juifs dans les communes rurales s'est fait sentir surtout depuis 1864, c'est-à-dire depuis que la loi rurale, promulguée alors, a aboli le monopole qu'avaient les propriétaires de vendre seuls des boissons dans les villages. Tant que ce monopole existait, on ne comptait qu'un débit de boissons par village et par conséquent un seul cabaretier juif. La commune ayant aujourd'hui la faculté d'avoir autant de ces établissements qu'elle le juge convenable, ils ont augmenté en nombre, et avec eux ceux qui les tiennent exclusivement.

D'un autre côté, les Juifs se sentent attirés vers les campagnes par l'amélioration que cette réforme rurale a apportée à la position des paysans, et qui partout rend le trafic de ces juifs plus lucratif. Ainsi, le paysan, acquérant plus d'aisance, voit aussitôt accourir le Juif, qui stimule ses vices en lui facilitant les moyens de les satisfaire.

Dans les villes, les Juifs exercent à peu près tous les métiers et toutes les industries. Il y a pourtant trois professions qu'ils affectionnent particulièrement. Avant tout, le commerce de l'argent est la spécialité de la race, celle pour laquelle elle a montré de tout temps une aptitude qui l'a placée au dessus de toute concurrence. Il est à peine besoin d'ajouter que l'usure est en Roumanie, comme partout ailleurs, le co-

rollaire indispensable de cette industrie, avec cette seule différence peut-être qu'elle trouve en Roumanie, à cause de la rareté relative du numéraire et de l'absence des institutions de crédit, un champ à exploiter beaucoup plus vaste qu'ailleurs, et que par suite de cette situation, l'habileté de manipulation de l'Israélite aidant, le taux de l'intérêt atteint des proportions fabuleuses. Après le commerce de l'argent, ce sont les professions de *courtier* et de *revendeur* en détail qui répondent particulièrement aux goûts, aux aptitudes de la race juive, et qu'elle embrasse par conséquent de préférence à toutes les autres. On peut poser comme règle générale qu'il n'y a pas d'affaire, de quelque nature et de quelque importance qu'elle soit, qui ne se fasse ordinairement par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs Juifs. Une affaire de quelques sous, pas plus que celle où il y a un million à gagner, n'échappe à ce patronage. En outre, tous les objets de première nécessité destinés à la consommation journalière passent par la main du Juif avant d'arriver à celle du consommateur. Ce fait que toutes les denrées alimentaires sont accaparées par les Juifs, est devenu un des principaux griefs de la population indigène contre eux.

Cette impossibilité de se procurer les objets de première nécessité ailleurs que chez le trafiquant juif, cette obligation d'être, pour ainsi dire, à sa discrétion pour tous les besoins de la vie matérielle, a largement contribué, dans bien des localités, à aggraver les esprits contre les Israélites.

Comme cet état de choses pourra, à un moment donné, devenir une cause puissante d'excitation, surtout parmi les basses classes, nous allons fournir quelques explications sur ce phénomène économique.

Le revendage en détail est considéré partout comme un commerce très-utile à la société, parce que, en détaillant la marchandise, on la met à la portée du petit commerce, auquel on épargne les embarras qu'il éprouverait souvent à se procurer de plus fortes sommes afin d'acheter ses denrées, ainsi que le temps nécessaire à ses déplacements.

En échange de cet avantage incontestable, le petit marchand réalise un bénéfice qui, limité par la concurrence, ne dépasse

pas la moyenne des profits que donnent les autres industries. En prenant pour base ce qui se passe dans les centres les plus peuplés de l'Europe, on peut dire qu'en règle générale, le consommateur ne paye pas plus de 20 à 25 p. 100 au dessus de sa valeur en gros le produit qu'il achète chez le marchand en détail.

En Roumanie, la concurrence dans ce genre d'industrie n'est limitée par aucun règlement, quoique les frais exigés pour la mise en vente du produit soient ordinairement moins considérables qu'ailleurs; néanmoins il n'est pas rare de voir payer, dans les localités habitées par les Juifs, les denrées alimentaires et les autres produits de première nécessité 100, 150 et même 200 0/0 au dessus de leur prix de revient. Le petit marchand juif de la Roumanie est un type qu'on ne retrouve certainement nulle part. Blotti derrière la devanture d'une baraque en bois, où souvent il n'y a pas pour cent francs de marchandises, il trouve moyen de vivre avec toute sa famille et même de réaliser avec ce petit commerce des capitaux considérables, qui lui permettent ensuite d'exercer son industrie favorite : l'usure. Le matin, quand le paysan de la campagne va porter ses produits au marché de la ville voisine, on voit très-fréquemment le Juif faire un voyage de plusieurs kilomètres pour aller à sa rencontre et tâcher de lui acheter sa marchandise à vil prix. Quiconque n'a pas assisté à ce spectacle ne saurait se faire une idée de l'infatigable ardeur avec laquelle le Juif s'accroche à sa victime. Tous les moyens de persuasion et de ruse sont mis en œuvre pour acheter le panier d'œufs ou la cargaison de légumes au dessous de sa valeur réelle. Son grand élément de séduction, auquel malheureusement le paysan résiste rarement, c'est l'eau de vie, dont il l'abreuve généreusement afin de noyer dans ce liquide malsain et abrutissant les derniers obstacles qui s'opposent à un marché de dupe. La libation une fois acceptée, la réussite n'est plus douteuse, et l'on passe à la seconde partie de l'opération, qui consiste à faire accepter en paiement quelque vieille monnaie hors de cours, ou à combiner une erreur de calcul qui permette de rogner encore quelque chose sur le prix convenu. Ceci n'est qu'un petit coin du tableau; le Juif connaissant parfaitement la nature et le caractère du paysan, ses goûts, ses passions, son côté faible, et la ruse étant l'apanage par ex-

cellence de la race israélite, les moyens d'action varient à l'infini, selon les besoins du moment, mais toujours avec le même succès. Sur ce terrain il faut avouer que le Juif n'a pas de concurrent ; car il est impossible à aucun individu appartenant à une autre race de déployer dans ce commerce la même activité, la même souplesse, la même ruse, et surtout cet acharnement à ne pas lâcher prise, qui va jusqu'à braver les insultes ou les menaces et à subir toute espèce d'humiliations, pourvu que le profit convoité ne soit pas perdu. Ce trait caractéristique de la race juive de ne tenir aucun compte de la dignité humaine quand il s'agit de réaliser le moindre gain, est peut-être une des plus puissantes raisons qui excluent complètement la concurrence avec les Israélites de tout commerce ou industrie exigeant un contact journalier avec l'homme de la campagne et le déploiement d'une certaine méthode de persuasion pour attirer le petit consommateur.

Le petit commerce devenu par la force des choses le monopole des Israélites, la malpropreté dont tous leurs débits sont entourés, et qui est un sujet continuel d'indignation pour le consommateur, les falsifications auxquelles ils se livrent sur une grande échelle et principalement dans la fabrication des boissons, sont autant de causes sérieuses qui font dans les villes aussi bien que dans les campagnes considérer l'élément juif comme une plaie sociale.

VII.

Nous avons parlé de l'aptitude particulière du Juif à exploiter la bonne foi et la simplicité du paysan dans toutes ses relations d'affaires avec lui. Il n'est pas déplacé, ce nous semble, d'ajouter ici quelques observations sur un commerce où cette funeste aptitude se révèle d'une manière tout à fait éclatante et particulièrement nuisible au pays. Ce commerce est celui des boissons dans les communes rurales. En règle générale, tous les cabarets dans les villages de la Moldavie sont tenus par des Juifs, et cela en dépit de plusieurs lois et règlements administratifs qui le leur dé-

fendent. Ce commerce se fait au grand détriment de la population rurale, pour qui le cabaretier juif est, nous osons l'affirmer sans crainte d'être démenti, un véritable fléau. Le Juif de Moldavie recherche particulièrement ces débits de boissons, d'abord à cause des agréments et des facilités multiples qu'offre la vie de campagne, ensuite pour les bénéfices considérables et certains qui attendent celui qui s'y livre. La grande affaire du cabaretier de village, celle qui devient son principal moyen d'action dans ce genre de commerce, c'est le prêt qu'il fait au paysan, généralement en argent ou en fournitures de boissons et de denrées alimentaires. Les boissons jouent pourtant le premier rôle dans les transactions de cette nature. Une fois que le paysan s'est laissé prendre au manège du Juif, lequel consiste à se montrer aussi doux et aussi arrangeant que possible afin de vaincre sa résistance; une fois qu'il s'est laissé porter sur le registre des débiteurs du Juif, et il est très-rare qu'il ne lui laisse pas petit à petit la plus grande partie de son avoir, la boisson consommée s'ajoute aux intérêts et va grossir le capital de la dette. De cette manière l'œuf et le poulet, la meule de foin et la brassée de bois, la main d'œuvre du paysan prennent le chemin du cabaret et sont livrés à un prix ridicule au Juif, qui les revend avec 300 à 400 p. 100 de bénéfice à la ville voisine, quelquefois même à celui-là dont il les tient.

Le paysan roumain est très-doux de sa nature, très-maniable et très-facile à exploiter par tout individu qui flatte son amour-propre, lui montre de la bienveillance et se met sur un certain pied d'intimité avec lui. A côté de ces traits caractéristiques, il en est un autre qu'auront remarqué tous ceux qui connaissent tant soit peu la Roumanie : c'est qu'il ne conteste jamais une dette, et qu'il en regarde le paiement comme un devoir auquel on ne peut se soustraire dans aucun cas.

Tout cela fait du paysan roumain une véritable mine d'or pour le cabaretier juif, qui, en sa qualité de *factotum* du village, l'exploite jusqu'aux dernières limites du possible. Ainsi il n'est pas rare de voir un Juif, arrivé pauvre comme Job dans un petit hameau de 80 à 100 paysans, parvenir non seulement à entretenir sa nombreuse progéniture, mais aussi à réaliser au bout de quelques années un capital de 25,000 à 30,000 francs et plus. Si l'on considère la pauvreté du paysan roumain, surtout en Mol-

davie, on se fera aisément une idée de la multiplicité des moyens employés pour arriver à de pareils résultats.

Pour compléter le tableau que nous venons d'esquisser, nous devons faire remarquer qu'à côté de la ruine matérielle qui résulte pour le paysan des campagnes de son contact journalier avec le cabaretier juif, il faut aussi signaler la dégradation morale et l'empoisonnement de toute une génération par les boissons alcooliques.

On connaît suffisamment l'influence désastreuse des boissons spiritueuses sur les populations qui en abusent, influence qui se traduit, au moral, par un amoindrissement continu des facultés intellectuelles ainsi que par une forte dépression de la volonté et de l'énergie de l'homme, et, au physique, par un dépérissement constant de la force musculaire, par la débilitation de l'organisme tout entier. Et combien l'usage de ces boissons doit-il être plus pernicieux, quand la main du Juif vient les mélanger encore avec les substances les plus nuisibles à la santé, afin de leur donner plus de force et un goût plus piquant, ou d'en empêcher l'évaporation!

En résumé, nous croyons, en notre âme et conscience, qu'il n'y a pas de plus puissant moyen d'encourager le progrès économique de la Roumanie et de développer les forces physiques et intellectuelles de sa population rurale, que d'établir une école dans chaque village et d'en éloigner le cabaretier juif. Cette dernière réforme nous paraît même plus urgente que la première.

Nous avons dit, en parlant de la population juive des villes, qu'elle y monopolise presque entièrement le commerce et l'industrie. L'industriel et le commerçant roumains deviennent, en effet, tous les jours plus rares, et ils finiront par disparaître complètement pour peu que la situation que nous avons exposée se prolonge. La cause de ce phénomène git-elle, comme on pourrait le croire de prime-abord, dans l'inertie de la race roumaine, ou, comme on l'a souvent dit, dans son manque d'aptitude pour l'industrie et le commerce? Nullement, puisque les industriels et les commerçants étrangers sont aussi bien que les Roumains hors d'état de lutter avec la concurrence juive.

Nous reviendrons plus loin sur cette discussion, et nous indi-

querons la véritable raison de cette suprématie des Israélites dans l'industrie et dans le commerce de la Roumanie. Complétons en attendant l'ébauche commencée par rapport à la classification de la population israélite.

Au premier rang se trouvent les banquiers juifs, dont la plupart disposent de capitaux très-considérables.

Les Juifs, en Roumanie, n'ont pas le droit d'avoir des propriétés rurales; c'est peut-être cette sage prescription des anciennes lois qui a sauvé le pays d'un naufrage complet, en l'empêchant de devenir la propriété privée des Israélites. Les propriétés rurales sont malheureusement susceptibles d'être hypothéquées aux Israélites, et ce droit a trouvé une si large application qu'on peut dire que les trois quarts des inscriptions hypothécaires prises en Moldavie appartiennent aux Israélites.

Le banquier juif en Roumanie diffère beaucoup de ses collègues dans tous les autres pays de l'Occident. Sans parler des banquiers de deuxième et de troisième ordre, dont la manière de traiter les affaires se rapproche de celle des marchands de bric-à-brac, celui dont la fortune compte plusieurs millions ne rappelle en rien le banquier juif des grands centres d'affaires de l'Europe. A part l'habileté de tirer le plus grand profit possible d'une transaction quelconque, une astuce raffinée et une aptitude instinctive pour le maniement de l'argent, qualités communes à la race israélite en général, le gros banquier juif en Roumanie n'est pas ce qu'on appelle ailleurs un homme de banque. Généralement ce sont des gens sans instruction aucune, vivant comme leurs autres coreligionnaires, c'est-à-dire très-malproprement vêtus et portant presque toujours le costume des Juifs polonais, petits et mesquins dans les affaires, n'ayant pas la moindre notion des connaissances qui sont considérées ailleurs comme le corollaire indispensable des affaires de haute finance, gens à vues étroites, renfermés dans la routine la plus rudimentaire en matière de banque, routine qui consiste à épier le moment le plus favorable pour prêter à gros intérêts.

Nous avons dit que tous les genres de commerce et d'industrie se trouvent à peu près entre les mains des Juifs. Depuis le gros banquier qui opère sur des millions jusqu'au marchand d'allumettes, l'Israélite a tout accaparé en Roumanie, ou plutôt en

Moldavie. C'est là certes une des situations les plus déplorables dans lesquelles puisse tomber un pays. Eh bien ! il y a en Roumanie quelque chose de pire que l'Israélite accapareur, c'est l'Israélite sans profession et sans moyens d'existence, l'Israélite *prolétaire*. C'est là en effet une des plus grandes plaies de la Roumanie, et un des côtés les plus terribles de la question juive.

En dehors des industries classées, il y a des milliers d'Israélites qui vivent au jour le jour, sans profession reconnue, sans domicile stable et sans aucune espèce de capital qu'ils puissent faire valoir. Les Juifs prolétaires et vagabonds se trouvent principalement dans les rangs de ces émigrants de la Gallicie autrichienne et des provinces russes limitrophes qui débordent journellement en Roumanie ; la population israélite indigène en fournit moins. A la moindre crise commerciale qui diminue l'offre du travail ou qui réduit la quantité normale des moyens d'existence, les localités où regorgent les Juifs sont les premières à fournir leur contingent à la misère. Alors on voit ceux à qui les ressources manquent se répandre dans les bourgs et dans les campagnes, traînant après eux la plus affreuse misère, devenant un foyer permanent d'infection pour les localités vers lesquelles ils se portent, et arrivant ainsi à donner à un des pays les plus riches de l'Europe l'aspect d'une contrée affamée.

Le Juif prolétaire sans profession est bien plus dangereux que celui qui n'est tombé dans la misère que par suite d'un manque d'ouvrage ; car ce dernier peut espérer améliorer sa position par des moyens honnêtes, tandis que l'autre a pour principe de vivre d'expédients ; il reste toute sa vie à la charge de la société qu'il exploite. Quiconque a visité la Roumanie a dû en effet être frappé du grand nombre de Juifs qui trouvent moyen d'y vivre, soit en rôdant oisivement toute la journée dans les rues, soit en simulant une industrie quelconque pour se soustraire aux investigations des autorités locales qui viennent s'enquérir de leurs moyens d'existence. Quelques défroques leur donnant l'apparence de marchands d'habits, une poignée de noisettes au fond d'un panier, quelques boîtes d'allumettes jamais renouvelées, et autres choses de ce genre, qui, même dans les conditions les plus favorables, peuvent à peine procurer quelques sous de bénéfice par jour, sont pour le



Juif vagabond autant de prétextes à l'ombre desquels il commet journellement une foule de délits attentatoires à la propriété, lesquels restent impunis la plupart du temps faute de surveillance suffisante de la part de l'autorité, et aussi, il faut le dire, par le manque d'énergie des personnes qui en sont les victimes.

Les centres peuplés et surtout les foires, très-nombreuses en Roumanie, sont les lieux favoris de cette population parasite, qui pousse et se multiplie comme le chardon, au grand détriment de tout ce qui vit honnêtement de son travail.

VIII.

Nous avons montré comment les Juifs avaient accaparé tout le commerce et toute l'industrie de la Moldavie, et nous avons dit qu'ils étaient en voie d'étendre aussi leur domination sur la Valachie. Nous allons maintenant esquisser en quelques mots le tableau qu'ils présentent au point de vue des conditions matérielles dans lesquelles ils se trouvent.

Pour ne pas fatiguer le lecteur par de longues descriptions, qui exciteraient d'autant plus son dégoût qu'elles seraient plus exactes, nous lui dirons tout simplement que rien de ce qu'il a pu voir, entendre ou lire ne donne une idée, même approximative, des tableaux hideux, de l'aspect répugnant que présente, en général, la population israélite en Roumanie.

L'âme du touriste étranger se remplit d'horreur et d'effroi à la vue de ces êtres déguenillés qui vivent au milieu des immondices. A plus forte raison, le cœur de tout Roumain doit-il saigner de douleur quand il voit sa patrie, si belle et si richement dotée par la nature, prendre, au contact des hordes juives, l'aspect d'une contrée misérable au point d'inspirer le dégoût.

Portant le costume des Juifs polonais, c'est-à-dire une espèce de robe de chambre crasseuse et noire qui descend jusqu'aux talons, la barbe inculte, les cheveux pendant autour des oreilles par longues boucles en tire-bouchons; entassés les uns sur les autres par trois et quatre familles, hommes, femmes et enfants,

dans une seule chambre, dont l'atmosphère viciée est putride et nauséabonde; ne s'inquiétant qu'à de rares intervalles des soins les plus urgents réclamés par la propreté la plus rudimentaire; se nourrissant de pain et d'ail tous les jours de la semaine, à l'exception du samedi, et faisant ainsi de leurs habitations un foyer d'infection pour toutes les localités qu'ils occupent, les Juifs de la Roumanie sont certainement, avec leurs coreligionnaires de la Pologne et de la Gallicie, les êtres les plus misérables, les plus sales, les plus répugnants qui existent.

L'ancienne capitale de la Moldavie, Jassy, qui est le centre du judaïsme en Roumanie, offre au point de vue de cette situation le plus navrant spectacle.

Nous connaissons toutes les laideurs physiques et morales de Londres, nous avons vu de près ses quartiers les plus immondes, et nous savons quelles horribles misères cache cette grande et populeuse cité; mais jamais nous n'y avons rien vu qui puisse donner une idée de la malpropreté phénoménale dont certaines rues de Jassy, exclusivement habitées par les Juifs, offrent le tableau. Les prolétaires de Londres sont misérables; ceux de Jassy, nous parlons des Juifs bien entendu, sont d'une insigne saleté. Non seulement les soins du corps qu'exige la propreté la moins scrupuleuse leur sont inconnus; mais ils joignent à cette incurie des habitudes bestiales, des instincts grossiers, dont l'aisance même ne parvient pas à les corriger.

Il ne faut donc pas considérer l'état de malpropreté dans lequel se trouvent les Israélites de Roumanie comme une conséquence de la misère. La misère n'exerce qu'une légère influence sur cet état de choses, qui est produit presque exclusivement par l'ignorance et la barbarie dans laquelle croupissent la plupart des populations israélites de l'Orient, ainsi que par l'aversion naturelle de cette race pour tous les soins que nécessite la propreté.

Cette appréciation paraîtra peut-être exagérée à quelques personnes; mais comme les faits sur lesquels nous appuyons sont connus de tous ceux qui ont étudié sur place les Israélites de Roumanie, nous ne nous doutons pas qu'elle ne l'emporte sur les contestations intéressées qui pourraient l'accueillir.

Il n'y a pas un observateur qui n'ait constaté que l'Israélite le plus civilisé, celui qui par ses mœurs, ses habitudes, son instruction, s'est le plus complètement identifié avec notre milieu social, conserve toujours la marque indélébile de sa race. Regardez-le de près, et vous reconnaîtrez en lui certains sentiments, certaines tendances qui le distinguent profondément de ses concitoyens. Ce ne sont pas des différences d'individu à individu, car à ce titre il n'y a peut-être pas deux hommes qui pensent et sentent exactement de la même manière ; ce sont des différences génériques, des différences fondamentales qui découlent de l'organisation de la race et qui se transmettent, sans s'altérer, de génération en génération.

Il est incontestable qu'il y a des aptitudes et des inaptitudes, des qualités et des défauts qui bravent l'action des siècles et qui se retrouvent invariablement dans les groupes de même race. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur ce thème ; qu'il suffise de constater ici en passant que l'Israélite paraît avoir une aversion particulière pour ce confort de la vie dont la propreté est la base, et que ce sentiment doit être très-profondément enraciné dans sa nature, puisqu'il subsiste encore là où la race est arrivée au plus haut degré de civilisation et d'assimilation avec la population dominante, notamment en France et en Angleterre.

Un mot encore sur le spectacle attristant qu'offre l'ancienne capitale de la Moldavie, cette pépinière du judaïsme roumain.

Proportion gardée, presque toutes les autres villes, bourgs et bourgades de la Moldavie en sont là à peu d'exceptions près, et la capitale de la Roumanie elle-même ; Bucharest, qui n'avait pas été atteinte de ce fléau, commence depuis quelques années à en subir les atteintes par suite du mouvement d'extension de la race juive en deçà du Milcov, fleuve qui sépare les deux provinces de la Roumanie, la Moldavie et la Valachie. Si l'on n'y avise pas à temps, l'invasion israélite se chargera bientôt de faire en sorte que l'aspect de la capitale n'ait rien à envier à celui de la malheureuse ville de Jassy.

On ne saurait, en effet, imaginer quelque chose de plus navrant que cette teinte lugubre donnée au pays entier par l'aspect de cette masse noire qui s'étend sur toute la surface de son ter-

ritoire, et qui entoure le voyageur de ses formes les plus hideuses aussitôt qu'il met pied dans une ville. L'impression que laisse ce spectacle est d'autant plus saisissante qu'elle contraste singulièrement avec l'aspect réjouissant de ces vastes prairies, de ces belles montagnes, en un mot, de cette riche nature qui paraît convier la Roumanie à de meilleures destinées.

Cet état de choses n'autorise-t-il pas les Roumains à concevoir de légitimes inquiétudes sur l'avenir de leur patrie? Poser cette question, c'est y répondre.

IX.

On a dit : de quoi se plaignent les Roumains? De ce que les Juifs ont accaparé tout le commerce et toute l'industrie; de ce que personne ne peut leur faire concurrence dans le domaine du travail? Mais quel est donc l'effet de cette concurrence si désastreuse? Est-ce que tous les produits de l'industrie juive ne se vendent pas meilleur marché que s'ils étaient fabriqués par des Roumains ou par des ouvriers étrangers? Est-ce que ce bon marché ne profite pas à tous les consommateurs, Israélites ou Roumains, c'est-à-dire à tout le monde?

Est-ce que l'impulsion donnée par l'activité infatigable de l'Israélite à tous les genres de commerce serait un mal?

Est-ce que l'ardeur avec laquelle il s'adonne au petit commerce, loin de nuire aux intérêts de la société, n'est pas un véritable service rendu au pays, service d'autant plus utile que les voies de communication y sont peu nombreuses et mal entretenues?

On accuse l'Israélite de s'emparer de tout et de tirer parti de la moindre occasion de gain qui se présente; mais n'est-ce pas un avantage plutôt qu'un défaut dans un pays où l'esprit d'entreprise languit, où les capitaux sont rares, où les institutions faites pour activer l'industrie et le commerce manquent presque complètement?

Et puis, en somme, pourquoi l'Israélite réussit-il à écraser dans le domaine de l'industrie toute concurrence étrangère? N'est-ce pas uniquement parce qu'il est plus actif, plus intelligent et plus modéré dans ses besoins que le Roumain ou l'étranger? Mais alors on lui fait un crime de ce qui est considéré partout comme une qualité, et on lui en veut parce que, à force de travail et de privations, il arrive à produire à bon marché.

Que ceux qui se plaignent des Israélites suivent leur exemple; qu'ils tâchent d'être aussi sobres, aussi laborieux qu'eux : c'est le seul moyen de les combattre équitablement.

Voilà en résumé le langage que tiennent, avec plus ou moins de variantes, tous les défenseurs, tous les avocats, grands et petits, officiels et officieux, de la cause des Israélites de Roumanie, toutes les fois qu'ils ont à réfuter les justes réclamations du peuple roumain contre l'invasion du judaïsme.

Cette argumentation, qui tend à prouver en somme que les Roumains font la guerre aux vertus des Israélites pour avoir le champ plus libre d'être vicieux, repose sur un faux raisonnement : nous y répondrons en quelques mots.

C'est un devoir pour chaque pays de tendre à la civilisation et de faire tous ses efforts pour y arriver le plus promptement possible. Or qu'est-ce que la civilisation? Est-ce un vain mot, ou est-ce un ensemble d'institutions bien définies, de manifestations de l'esprit et du cœur, de conditions matérielles et morales de l'existence?

Si nous sommes divisés sur le choix des moyens à prendre pour entrer dans la voie de la civilisation, nous sommes tous d'accord sur ce qui constitue son essence et son but. Nous pouvons disputer sur la question de savoir quelles sont les institutions qui conviennent le mieux à l'humanité; mais à quelque école, à quelque parti politique que nous appartenions, nous sommes tous d'accord sur ce point : que le but de la civilisation est d'élever le plus possible le niveau moral et matériel de toutes les classes d'une société.

Il n'y a donc aucune controverse possible de ce côté, et il est certain aujourd'hui que sous le rapport de la vie matérielle, le but de la civilisation n'est pas le tonneau de Diogène, tant s'en faut; ses efforts tendent au contraire vers l'amélioration cons-

tante de l'alimentation, de l'habitation, des vêtements, en un mot, de tout ce qui est indispensable, utile ou même simplement agréable à l'homme.

Ce principe posé, principe qui ne peut être contesté, il devient évident que toute société qui veut se civiliser doit avoir dans le domaine matériel deux buts constamment devant les yeux : augmenter la production et stimuler le goût du bien-être, du confort dans la population, en un mot, faire naître tous les jours des besoins nouveaux, qui deviennent à leur tour autant d'aiguillons pour la production.

Le réveil de goûts et de besoins jusqu'alors inconnus, marchant de pair avec le redoublement d'activité, produit ce que nous appelons la civilisation considérée au point de vue de ses effets matériels.

Une nourriture meilleure et plus abondante, un logement plus aisé, plus vaste et mieux garni, des vêtements plus moëlleux, des livres et des spectacles pour instruire et pour amuser, sont autant de choses aussi impérieusement réclamées par la civilisation dans le domaine matériel que le sont le développement de l'intelligence, l'acquisition de connaissances utiles et l'amélioration des sentiments dans le domaine intellectuel et moral. Il est donc hors de doute qu'un peuple est d'autant plus civilisé qu'il éprouve à un plus haut degré le besoin du bien-être et qu'il trouve davantage le moyen de se le procurer.

Une société qui aurait des aspirations contraires tendrait tout simplement à remonter le cours des siècles et à retomber dans la barbarie.

En faisant l'application de ces principes immuables à la théorie de la concurrence telle que nous l'enseigne l'économie politique, nous ne tarderons pas à nous apercevoir que les résultats bienfaisants de cette concurrence ne se produisent qu'à la condition que les frais de production soient amoindris par la substitution de quelque machine aux bras de l'homme, par quelque nouvelle invention qui permette de simplifier ou de diviser le travail, par une économie quelconque enfin dans l'extraction ou dans le choix des matières premières, etc., etc., mais jamais par l'abaissement des conditions matérielles de l'existence de l'ouvrier ou de l'industriel, et par la substitution de la misère au

bien-être. Une réduction dans les frais de production obtenue aux dépens de la nourriture, du logement, des vêtements et autres choses de première nécessité produirait, il est vrai, un abaissement dans les prix ; mais elle serait, par rapport à ses effets économiques généraux, à peu près aussi correcte comme théorie et aussi humaine comme procédé que la théorie qui voudrait arriver à la diminution des loyers par la suppression des locataires, et qui souhaiterait par conséquent que des épidémies vinsent décimer une population. La concurrence qui aboutit au paupérisme général est donc aussi contraire aux vrais principes de l'économie politique et à son but final, qui n'est autre que de procurer au genre humain la plus grande somme de jouissances avec le moins de sacrifices possible, que le serait par rapport aux principes de la médecine la débilitation de l'organisme dont on veut entreprendre la guérison.

La concurrence que fait l'Israélite en abaissant les conditions de son existence au niveau de celle de la bête est donc une concurrence désastreuse au suprême degré ; car, pour lutter dans ces conditions là, il faudrait que les Roumains, ainsi que tous les autres industriels étrangers du pays, fissent un pas de plus que les Israélites dans cette voie, et arrivassent ainsi à établir en Roumanie dans un très-bref délai une civilisation *sui generis*, dont l'emblème serait la boue pour demeure et les guenilles pour costume national.

L'abaissement des prix que le Juif produit par son activité et par ses privations, loin d'être un bienfait pour la Roumanie, est donc, au contraire, un fléau pour elle ; car cet abaissement ne s'obtient qu'en mettant un obstacle insurmontable aux progrès et au développement du pays. Quant à cette autre concurrence que fait le Juif aux Roumains en usant de ruse, de mensonges et de fourberie pour s'emparer des clients, en ne reculant devant aucune bassesse pour capter ses victimes, concurrence déloyale et humiliante s'il en fût, ce ne sont pas les Roumains qui entreprendront de la soutenir contre les fils d'Abraham.

Il est donc certain que l'accaparement du commerce et de l'industrie par l'Israélite a pris à juste titre aux yeux des Roumains les proportions d'un malheur public, et qu'ils sont on ne peut plus fondés à réagir de toutes leurs forces contre le déplo-

nable état de choses que nous avons mis sous les yeux du lecteur.

Qu'on ne vienne donc nous parler ni des principes économiques ni de l'inertie des Roumains ; car la véritable cause de cette situation déplorable réside dans la mauvaise nature et l'état barbare des Israélites de l'Orient, qui traînent partout derrière eux la misère et la fange. Conseiller aux Roumains de les imiter, c'est méconnaître tous les principes de la civilisation et de la morale.

C'est ici le lieu d'appeler l'attention sur une considération importante qui a échappé à tous ceux qui ont étudié la situation des Israélites en Roumanie : c'est que ces Israélites ne ressemblent en rien aux Roumains, et qu'ils forment dans le pays une race et une caste à part parfaitement distinctes de tous les autres habitants.

Nous trouvons à cet effet une observation on ne peut plus juste dans la note remarquable adressée par M. Cogalniceano, ministre de l'intérieur de Roumanie, à son collègue le prince Ghika, en réponse à une note du consul général de France à Bucharest, concernant l'expulsion d'un certain nombre d'Israélites des communes rurales de Moldavie :

« En Roumanie, dit M. Cogalniceano, les Juifs ne constituent » pas seulement une communauté religieuse distincte, mais » encore, dans toute la force du terme, une *nationalité étrangère* aux Roumains par son origine, sa langue, ses mœurs » et même par ses sentiments.

» En Roumanie, les Juifs ne sont pas ce qu'ils sont dans les » autres pays civilisés, c'est-à-dire Français en France, Anglais » en Angleterre, Italiens en Italie, Allemands en Allemagne, ne » différant des indigènes que par leur religion et pour le reste » entièrement assimilés aux autres classes de la population, et » cela bien avant qu'ils aient obtenu ces droits, qu'ils réclament en Roumanie, avant d'être devenus Roumains de fait. »

Nous faisons nos réserves pour ce qui est de la seconde partie du passage que nous venons de citer, car nous croyons que M. Cogalniceano se trompe de la meilleure foi du monde quand

il croit que les Israélites en France sont complètement Français, en Angleterre complètement Anglais, etc. Ils le sont assurément au point de vue de leurs droits civils et politiques, de la langue et du costume, mais jamais aussi complètement qu'on semble le croire au point de vue des sentiments.

Il y a chez eux des différences essentielles de race qui se sont maintenues à travers les siècles, et qui établissent aujourd'hui encore dans les pays les plus civilisés, comme la France et l'Angleterre, une profonde ligne de démarcation entre l'élément israélite et les autres populations. Ces différences se révèlent par une foule de particularités ayant trait au caractère, au tempérament, aux instincts, aux aptitudes et aux défauts qui sont propres à la race juive. Si dans les autres pays les inconvénients de la vie en commun avec cette race ne se font pas sentir, c'est que l'élément israélite est peu considérable par rapport aux populations qui l'entourent, et que l'influence qu'il peut exercer se perd dans l'activité des autres éléments.

Sauf cette rectification que nous croyons pleinement justifiée par l'observation des faits, nous ne pouvons assez recommander au public européen le passage de la note susmentionnée qui déclare que le Juif est un étranger en Roumanie dans toute la force du terme.

Il n'y a, en effet, rien en lui qui offre le plus petit point de ressemblance avec le Roumain.

Sa langue propre est un mélange baroque de patois allemand et de polonais. Quant à la langue roumaine, qu'il parle aussi à l'occasion, il l'a tellement défigurée que son audition est un sujet perpétuel de rires pour le peuple; son costume, ses cheveux, sa barbe, sa nourriture, tout est particulier chez lui.

Ses mœurs diffèrent tellement de celles de l'indigène, que, malgré leur nombre écrasant, jamais de mémoire d'homme on n'a vu l'un d'eux vivre en commun avec un Roumain, ou même entretenir avec lui des relations amicales. Les relations d'affaires terminées, un monde les sépare.

Il nous semble inutile de nous étendre plus longuement sur ce sujet; car nous avons tracé, sommairement il est vrai, mais aussi exactement que possible, le tableau de la dégradation que

cette race porte avec elle partout où elle s'établit en Roumanie, et nous croyons avoir montré les véritables causes de cette dégradation. Nous nous bornerons donc à prier le lecteur de ne pas perdre de vue ce fait caractéristique : que plus de 400,000 des Israélites qui habitent la Roumanie et qui prétendent être traités en Roumains sont étrangers au pays même par la langue.

X.

En récapitulant tout ce que nous avons exposé jusqu'ici, le lecteur impartial reconnaîtra certainement d'abord que jusqu'à présent cette question a été présentée au grand public européen sous un jour absolument faux, ensuite que le mal a pris de telles proportions que les Roumains ne pourraient, sans compromettre gravement leurs intérêts matériels et moraux et même leur avenir national, prolonger la situation que les Israélites se sont faite chez eux, et à plus forte raison déférer aux vœux que l'opinion publique mal renseignée paraît former en leur faveur. Une situation comme celle que nous avons décrite, et qui n'est, nous le déclarons en notre âme et conscience, que la fidèle photographie d'une triste réalité, devient en effet à un moment donné intolérable. Ce moment nous paraît arrivé. Il s'agit donc de trouver maintenant le remède au mal.

Avant d'émettre notre humble opinion sur ce point capital de la question, nous croyons nécessaire de passer en revue, ne fût-ce que sommairement, les différentes solutions qui ont été proposées jusqu'à ce jour.

Ces solutions, dont quelques-unes ont été mises en avant par des Israélites, peuvent se réduire à *quatre* propositions générales, ayant chacune la prétention de résoudre la question de la manière la plus satisfaisante :

1° Accorder à tous les Israélites de la Roumanie des droits civils et politiques, et rendre leur position parfaitement égale à celle des Roumains ;

2° Accorder les droits sus mentionnés seulement aux Israélites

nés en Roumanie de père et de mère nés également sur le sol roumain ;

3° Accorder aux Israélites simplement les droits civils qui leur manquent aujourd'hui, c'est-à-dire le droit de posséder des propriétés rurales et le droit de prendre part aux conseils généraux ;

4° Maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire ne rien changer à la législation présente, mais aussi ne rien entreprendre contre l'extension du judaïsme, et s'efforcer par tous les moyens de civiliser la population juive actuelle, dans le but de pouvoir octroyer la plénitude des droits civils et politiques à la génération suivante.

Voilà, en résumé, les suggestions qui ont été faites afin de résoudre le problème dans un sens favorable aux aspirations des Israélites.

Discutons brièvement chacune de ces propositions.

I. Donner des droits civils et politiques à tous les Israélites sans exception, c'est tout simplement, à notre avis, se suicider de gaieté de cœur.

Il nous semble, en effet, de la dernière évidence qu'étendre à une population aussi nombreuse que la population israélite, qui a déjà accaparé, comme nous l'avons vu, tout le commerce et l'industrie du pays, qui est complètement étrangère à la race indigène, qu'elle considère comme une proie à exploiter, qui a des mœurs, des habitudes, des sentiments, des intérêts diamétralement opposés aux principes de la civilisation, il nous semble, disons-nous, que donner des droits politiques à une telle population, ce serait vouloir la disparition des Roumains comme nation de la carte de l'Europe.

Il n'est pas difficile, en effet, de prévoir la conséquence inévitable d'une pareille mesure.

La jouissance des droits politiques assurerait aux Israélites une large part dans la représentation, et par conséquent dans le gouvernement du pays. Or que serait un gouvernement roumain qui agirait sous la direction des Israélites et sous l'influence

des idées, des intérêts et des instincts dominant aujourd'hui au sein de cette population, et quels résultats un tel gouvernement obtiendrait-il ? C'est ce qu'il sera facile au lecteur impartial de prévoir, s'il a suivi avec quelque attention les explications que nous nous sommes efforcé de donner jusqu'ici.

Il est donc inutile d'insister sur ce projet de réforme, qui est si contraire aux conditions d'existence les plus essentielles de la Roumanie, et dont l'application logique exigerait tout d'abord le changement de nom de ce pays en celui de Palestine.

II. La seconde solution, qui consiste à accorder des droits politiques à ce groupe d'Israélites nés en Roumanie de pères et de mères qui y sont nés également, a été proposé récemment par les missionnaires de l'alliance israélite universelle comme un expédient pour arriver dans le plus bref délai à l'exécution de la première proposition, c'est-à-dire à la transformation de tous les Juifs sans exception en citoyens roumains.

Nous pourrions ne rien dire de cette proposition, qui tend au même but que la première : la transformation de la Roumanie en une nouvelle Palestine. Nous y ferons cependant une objection.

Quand on demande la naturalisation pour les Israélites nés en Roumanie de parents qui y sont nés aussi, on suppose qu'ils se trouvent dans des conditions tout à fait différentes de celles de leurs coreligionnaires sous le double rapport des intérêts qui les rattachent au sol sur lequel ils ont vu le jour et des sentiments dont ils doivent être animés à l'égard des autres habitants du pays ; on suppose, en un mot, que ces Israélites peuvent s'assimiler entièrement aux Roumains pour leur manière de penser et de sentir, et que la religion est l'unique point de différence qui distingue les uns des autres.

Si tel était l'état des choses, la demande dont il s'agit serait on ne peut plus juste et fondée, et ce n'est pas nous assurément qui objecterions à ce qu'il y fût fait droit sans retard. Malheureusement les suppositions qui seules justifieraient une semblable mesure ne sont que de pures utopies dans toute la force du terme.

Les Israélites nés en Roumanie de père et de mère qui y sont nés également ne diffèrent absolument en rien des Israélites d'origine étrangère émigrés en Roumanie : on retrouve chez les uns comme chez les autres le même idiome exotique, le même genre de vie, les mêmes mœurs barbares, la même malpropreté, la même disposition à la fraude et à l'exploitation d'autrui : en un mot, ce sont les mêmes hommes et au moral et au physique. Aussi ne comprenons-nous pas trop pourquoi l'on ferait une exception en faveur de gens qui n'en présentent aucune par rapport à leur individualité. En outre, une pareille mesure exceptionnelle, fût-elle, pour plus de précaution, entourée de diverses conditions restrictives, serait fort mal accueillie de l'opinion publique, et n'aboutirait en définitive qu'à aigrir davantage les esprits contre les Israélites, au fur et à mesure que les nouveaux citoyens commenceraient à exercer leurs droits civils et politiques.

III. En troisième lieu, on a proposé d'accorder simplement aux Israélites la plénitude des droits civils, notamment le droit de posséder des propriétés rurales, qu'une loi fondamentale du pays leur a constamment refusé jusqu'ici. Pour notre part, nous ne pouvons qu'applaudir à la sagesse, à la perspicacité qui a dicté cette loi ; car si quelque chose a sauvé la Roumanie d'une absorption complète par l'élément israélite, c'est uniquement la défense faite aux Juifs de devenir propriétaires d'immeubles dans les campagnes. Si on levait aujourd'hui cette interdiction, tous les capitaux disponibles des 400,000 Israélites qui habitent la Roumanie se convertiraient en propriétés foncières, et bientôt les Roumains seraient réduits à l'ilotisme dans leur propre pays.

Il a été question à différentes époques de permettre en Roumanie la colonisation par des agriculteurs allemands de certaines contrées peu peuplées. Chaque fois que cette idée a été mise en avant, elle a rencontré la plus vive réprobation parmi presque toutes les classes de la société. Il est incontestable que les colonies allemandes, partout où elles ont pris racine, ont développé l'agriculture, accru le bien-être, répandu l'esprit d'ordre et d'économie, implanté la civilisation, et il n'y a pas lieu de sup-

poser que les résultats eussent été moins brillants en Roumanie, si l'on en eût fait l'essai ; néanmoins les Roumains ont mieux aimé renoncer à ces avantages que de voir le sol de leur pays devenir la propriété de gens qui, malgré les précieuses qualités qui les distinguent, demeurent toujours étrangers, et peuvent par cette raison même être un danger pour l'élément national.

Nous comprenons parfaitement cette manière d'agir, car elle nous semble basée sur un sentiment très-juste. En effet, chaque nation a son individualité propre, et elle doit en mettre la conservation au dessus de toute autre considération : c'est à la fois son droit et son devoir. Si donc les Roumains ont manifesté de légitimes appréhensions au sujet de quelques colonies allemandes, que serait-ce, si le pays devenait la propriété privée des Juifs ? Dans les conditions où se trouve la population israélite, telles que nous les avons décrites, il est hors de doute que la réforme en question serait la ruine de la propriété roumaine, les villages ne tarderaient pas à prendre l'aspect des villes moldaves qu'habitent les Juifs, et le pays tout entier se transformerait en très-peu de temps en un foyer d'infection.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

IV. La dernière solution qu'on a proposée consiste à ne rien changer à l'état de choses actuel, et à s'efforcer, par tous les moyens possibles, de civiliser la population israélite.

Cette proposition soulève tout naturellement une question de la plus haute importance, à notre avis : celle de savoir si, en admettant que l'état des choses se perpétue, l'élément indigène pourra, sans danger pour son existence, attendre le jour où tous les Israélites seront dignes de devenir citoyens roumains.

Pour résoudre cette question, il ne faut pas oublier avant tout que les Israélites se montrent on ne peut plus récalcitrants toutes les fois qu'on tente de leur faire abandonner quelque coutume barbare ou adopter quelque réforme propre à les rapprocher du reste du monde. C'est tout au plus si, parmi les 400,000 juifs que l'on compte en Roumanie, il y a quelques centaines de familles qui soient accessibles aux progrès de la civilisation et qui méritent, par conséquent, d'être placées dans une condition différente de celle de leurs coreligionnaires : nous voulons parler de la petite colonie israélite espagnole de

Bucharest. En dehors de ce centre restreint, on ne rencontre qu'une résistance obstinée contre la moindre tentative de relever le niveau moral et national d'une population qui, dans sa situation présente, inspire le dégoût le plus profond.

Pour donner une idée de l'opiniâtreté avec laquelle elle repousse toute réforme civilisatrice, il suffit de faire observer qu'en dépit des mesures administratives prises à diverses époques, en dépit de conseils et d'admonestations de toute sorte, et, qui plus est, en dépit de la réprobation qu'ils s'attirent par là, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'amener les Juifs simplement à changer ce costume hideux qui contribue si largement à donner un aspect sinistre aux localités qu'ils habitent. Certes, les avis, les exhortations d'hommes éclairés et bienveillants n'ont pourtant pas manqué. On a tâché de leur faire comprendre les avantages qu'ils trouveraient à ne plus vivre entassés, pour ainsi dire, les uns sur les autres dans des réduits étroits et dans la malpropreté; on les a invités à envoyer leurs enfants aux écoles roumaines; on a engagé les rabbins et les notabilités israélites en général à prendre l'initiative d'une propagande civilisatrice, à donner le bon exemple, à prouver par leur conduite qu'ils veulent s'assimiler, aussi bien pour les sentiments que pour les formes extérieures de la vie, à la population indigène. Toutes ces démarches n'ont eu absolument aucun résultat; aucun changement n'a été remarqué dans le sens du progrès.

Mais admettons un instant que, grâce à un concours de circonstances favorables, il soit possible d'opérer un changement radical dans les mœurs et les idées de la population juive, et de la faire entrer dans la voie de la civilisation; en tout cas, on ne saurait espérer un résultat sensible avant l'avènement de la génération future, c'est-à-dire avant une trentaine d'années au moins; encore n'aurions-nous à signaler à la fin de cette période, comme nous l'avons dit plus haut, qu'un commencement de rapprochement entre les Juifs et la population roumaine; quant à une transformation plus radicale, analogue à ce que nous avons vu se produire dans quelques contrées de l'Occident, ce ne serait pas de trop du travail de plusieurs générations pour l'accomplir. En effet, les conditions particulières dans lesquelles les Juifs en Roumanie se trouvent placés par

rapport à la population indigène et au point de vue des intérêts économiques du pays, ces conditions, que nous avons tâché de décrire le plus fidèlement possible, sont telles qu'il nous semble difficile d'admettre que l'élément roumain puisse lutter victorieusement durant un si long espace de temps contre l'extension sans cesse croissante du judaïsme; que la propriété, l'industrie et le commerce, c'est-à-dire les trois éléments indispensables de l'existence et de la prospérité des nations, ne finissent pas par échapper entièrement des mains roumaines, si l'on continue à les laisser pendant tant d'années aux prises avec l'action dévastatrice de la population juive.

S'il subsistait encore des doutes à ce sujet dans l'esprit de quelqu'un, nous n'aurions, pour les dissiper, qu'à rappeler l'énorme proportion dans laquelle le nombre des Israélites s'est accru en Roumanie dans ces quinze dernières années, ainsi que le fait, qui est de notoriété publique, que dans la plupart des villes de la Moldavie cet accroissement a été accompagné d'un accaparement de toute l'industrie et de tout le commerce indigènes, qui, dans beaucoup de localités, a fait disparaître, en ces derniers temps, les quelques industriels et marchands roumains ou étrangers qui y végétaient encore, de sorte que la place est restée complètement libre à l'invasion juive.

L'impossibilité de lutter contre la concurrence des Juifs dans les conditions dans lesquelles elle s'exerce en Roumanie, sans déroger à tous les principes, à toutes les pratiques de la civilisation moderne, — impossibilité dont nous avons expliqué aussi consciencieusement que nous l'avons pu les causes et les effets, — rend évidente la défaite certaine de l'élément roumain, dans le cas où la situation actuelle devrait se prolonger, en laissant au temps seul le soin de porter remède au mal au moyen de la civilisation de l'élément israélite. Il s'ensuit donc qu'on ne saurait attendre aucun résultat avantageux d'une pareille solution.

Il est encore une considération qui se rattache à cette question et nous paraît avoir une importance toute particulière: nous voulons parler des inconvénients et des dangers que, par la force des choses, entraîne toujours et partout l'accroissement de la population juive lorsqu'il dépasse certaines limites.



Supposons qu'un jour vienne où les Israélites de la Roumanie parviendront à un niveau de civilisation égal à celui de leurs coreligionnaires de France et d'Angleterre, et qu'alors ils seront tous déclarés citoyens roumains, exerçant la plénitude des droits civils et politiques; croit-on pour cela que toute différence entre la race juive et la race indigène disparaîtra tout à coup, et que les Juifs d'aujourd'hui ne seront plus alors que des Roumains professant la religion mosaïque? Nous avons des raisons puissantes pour en douter. En effet, nous avons déjà signalé un fait qui n'a été, à notre avis, ni apprécié comme il le mérite, ni suffisamment étudié dans ses conséquences par nos hommes d'Etat, nos savants et nos publicistes modernes. Ce fait, c'est que la race juive possède, comme nous l'avons dit ailleurs, des traits caractéristiques qui la distinguent essentiellement des autres races connues. A défaut d'autres indices, le seul phénomène d'une race qui a su se conserver durant dix-huit siècles, dispersée dans le monde entier, errante, persécutée, n'ayant ni territoire ni gouvernement à elle propres, sans d'autre lien commun que la religion, ce phénomène unique dans l'histoire ne suffit-il pas pour nous prouver que nous avons à combattre chez cette race une opiniâtreté, une vigueur de résistance hors ligne? Les nations les plus fortes, les races les plus puissamment organisées ont été emportées par le tourbillon des siècles; une fois déchues de leur grandeur, elles se sont confondues peu à peu avec les races conquérantes ou dominantes, au point de ne plus garder la moindre trace de leur ancienne individualité; seule la race juive a résisté au contact des autres races et a su conserver son caractère original, malgré la diversité de langage, de coutumes, de mœurs, de climat, et les distances qui séparent ses enfants disséminés sur la surface du globe. Il y a, en effet, certains points de contact par lesquels les Juifs de tous les pays se ressemblent et par lesquels, en dépit des différences, quelque profondes qu'elles soient, qu'on remarque entre eux au point de vue des formes extérieures de la civilisation, ils présentent à l'observateur attentif un seul et même type. Ainsi, à côté d'une intelligence des affaires très-développée, d'une très-grande activité d'esprit pour les combinaisons financières et industrielles, d'une aptitude extraordinaire à s'approprier la connaissance des hommes et des choses dans une situation donnée, d'une sou-

plisse remarquable pour se mettre en contact avec les nations, les races les plus différentes par les mœurs et le caractère, à côté de nombreuses qualités incontestables, on rencontre chez la race juive des défauts qui semblent lui être inhérents et qui l'accompagnent partout : une prédilection manifeste pour le trafic d'argent en général et l'usure en particulier ; la ruse et le désir opiniâtre de s'enrichir, dans toutes les circonstances de la vie, aux dépens d'autrui ; une tendance très-marquée à subordonner tous les principes, tous les sentiments qui guident l'homme dans la vie, à la seule réalisation du gain matériel, dont la recherche absorbe ainsi toute son existence ; l'avarice, qui en résulte fatalement, avec toutes ses funestes conséquences ; une répugnance fortement prononcée pour tout travail manuel, auquel l'Israélite tâche généralement, aussitôt que la moindre occasion se présente, de substituer comme moyen d'existence une profession dans laquelle il puisse déployer d'une façon plus profitable les instincts captateurs de sa race et obtenir ainsi un lucre plus facile. Ces qualités comme ces défauts qui caractérisent la race juive, sans en compter beaucoup d'autres, de moindre importance, il est vrai, mais ayant aussi leur part d'influence sur la position qu'occupent les Juifs dans les sociétés modernes, tous ces traits caractéristiques, qui affectent les actes de la vie sociale et les relations journalières d'homme à homme, et qui sont assez nombreux pour établir presque partout une ligne de démarcation entre l'Israélite et le reste de la société, font que la population juive présente, même dans les pays où elle s'est le mieux assimilée à la population indigène, en France et en Angleterre, par exemple, un type parfaitement distinct des autres habitants, qu'elle est, en un mot, aujourd'hui encore en tout pays ce qu'on peut appeler une population étrangère. Partout la ligne de démarcation entre les Israélites et les autres classes de la société est plus ou moins tranchée. On observe certainement une différence immense et toute à l'avantage des Israélites, quand on compare l'aspect et les mœurs des Juifs de la Roumanie avec ceux de leurs coreligionnaires de France et d'Angleterre ; aussi avons-nous voulu seulement établir que même dans ces contrées, où le judaïsme a atteint son plus haut degré de civilisation et de lumières, le type dans ses traits les plus marquants ne s'est pas démenti, que plus d'un défaut particulier à la race s'est main-

tenu intact même sous les dehors brillants de la civilisation ; qu'en conséquence on peut constater, dans les pays mêmes que nous venons de mentionner, une différence profonde entre les Israélites et les autres habitants, et que si les inconvénients d'un pareil état de choses ne se sont pas fait sentir au point d'inquiéter les esprits et de devenir un danger pour ces nations, la cause doit en être attribuée à ce que les Juifs y sont en petit nombre relativement au chiffre total de la population. La statistique nous montre en effet que la France ne compte que 158,994 Israélites sur 38,067,099 habitants, et l'Angleterre 40,000 environ sur une population de 29,070,932. Il est donc évident que le nombre des Israélites en Roumanie est à l'heure qu'il est tellement écrasant comparativement au chiffre de la population du pays que, même en admettant qu'ils y atteignent le degré de civilisation auquel sont parvenus leurs coreligionnaires les plus avancés, le danger qui menace la nationalité roumaine n'en subsistera pas moins par les raisons que nous avons exposées plus haut, parce que toute population étrangère qui, comme la population juive, ne s'assimile jamais complètement à la population indigène, dont elle se sépare essentiellement par ses idées, ses sentiments et ses aspirations, devient fatalement un danger dès qu'elle dépasse certaine limite numérique.

XI.

Que les Roumains aient donc le droit et le devoir de faire tous leurs efforts non seulement pour civiliser la population juive de leur pays, mais aussi pour en voir diminuer le nombre, c'est ce que tout ce qui précède a certainement mis hors de question.

Pour arriver à ce résultat, plusieurs mesures sont impérieusement commandées par les circonstances.

Il nous paraît aussi urgent qu'indispensable d'interdire désormais l'entrée de la Roumanie à tous les Israélites des pays limitrophes qui voudraient y faire invasion, comme ils l'ont fait

jusqu'à ce jour au point de rejeter sur la Roumanie tout le prolétariat juif dont ces pays étaient infestés. Nous savons que des mesures prohibitives de ce genre ont été ordonnées à différentes reprises, sans que dans la pratique l'exécution ait jamais répondu à l'intention qui les avait dictées. Les agents subalternes de l'administration en Roumanie sont assurément loin de s'acquitter de leurs fonctions avec toute la régularité désirable; mais il ne dépendrait que du gouvernement de redoubler d'énergie et de sévérité envers tous les agents préposés à la garde des frontières, afin de les contraindre à l'accomplissement rigoureux de leurs devoirs et d'arrêter ainsi l'accroissement du prolétariat juif.

Une seconde mesure non moins urgente serait de maintenir et de mettre à exécution sans hésiter le règlement qui défend aux Juifs d'établir leur domicile dans les communes rurales.

La circulaire du ministère de l'intérieur qui enjoignait aux préfets de veiller à l'exécution des anciennes ordonnances administratives interdisant aux Juifs de se fixer dans les campagnes, a provoqué de la part du représentant de la France des observations, auxquelles le ministre actuel, M. Cogalniceano, a répondu par sa note du mois de juin dernier, note dont nous avons déjà fait mention et sur laquelle nous ne saurions assez attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la question des Israélites de la Roumanie, parce que, entre autres points, elle établit de la manière la plus claire et la plus concluante, en ce qui concerne les Juifs des campagnes, que, suivant les lois du pays, ils n'ont pas le droit d'élire domicile dans les villages, et que la non-exécution de ces lois équivaudrait à un abandon complet du peuple roumain à l'exploitation de cette race étrangère. Le ministre roumain n'a malheureusement que trop raison; en effet, pour peu qu'on se reporte à ce que nous avons dit de la façon d'agir du Juif envers les populations rurales et de la nature de ses relations avec le paysan roumain, on comprendra aisément les conséquences désastreuses résultant de ce contact pour ce dernier, ainsi que le devoir impérieux qui incombe au gouvernement de remédier le plus promptement possible à un pareil état de choses.

Le Juif des campagnes est dans la Roumanie, on ne saurait trop le répéter, un véritable fléau dans la plus large acception

du mot. Il abrutit la population par le débit des boissons alcooliques, qui est dans les campagnes le trafic de prédilection de l'Israélite ; de plus, il finit par accaparer presque tout l'avoir du paysan, grâce aux artifices et au raffinement avec lequel il exploite son ignorance et jusqu'à ses moindres faiblesses.

Un gouvernement, surtout un gouvernement constitutionnel, obligé de tenir compte de l'opinion publique, ne peut demeurer impassible en présence d'un pareil état de choses, et ne pas user de toutes ses forces pour circonscrire le mal autant que possible, d'autant plus que dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit que d'exécuter des lois et des ordonnances en vigueur.

Outre les mesures à prendre contre l'envahissement des campagnes par les Juifs, il devient encore indispensable, dans les circonstances présentes, de réagir avec une égale vigueur contre l'accroissement effrayant du prolétariat juif, qui menace de tout envahir, et qui constitue un des côtés les plus dangereux de l'occupation juive.

Nous avons déjà eu l'occasion de dépeindre le hideux spectacle qu'offre le prolétariat juif, cette masse de Juifs vagabonds qui trouvent un asile en Roumanie, ne se livrant à aucun travail productif, parcourant le pays dans tous les sens, et l'exploitant par tous les moyens que suggèrent la ruse, l'oisiveté et l'avarice.

Nous avons démontré que cet état de choses est on ne peut plus préjudiciable aux intérêts économiques de la Roumanie. Or on ne peut imposer à aucun état au monde l'obligation d'entretenir à ses frais des milliers de vagabonds étrangers dépourvus de tous moyens honnêtes d'existence et incapables de jamais en acquérir. Cette portion de la population israélite s'est accrue dans des proportions telles qu'elle est devenue pour les Juifs eux-mêmes une charge presque aussi lourde que pour les Roumains.

Les résultats funestes, qu'au point de vue de la richesse et de la morale publiques le vagabondage amène forcément partout où il se produit, sont tellement patents que les codes de tous les pays plus ou moins civilisés ont cru devoir frapper de certaines peines ce délit attentatoire à la base même sur laquelle repose toute société, c'est-à-dire au principe du travail. Nous voyons,

en effet, tous les gouvernements s'empresser de prendre les mesures de répression les plus énergiques contre tous ceux qui se mettent en état de rébellion avec la société en fuyant les moyens honnêtes d'existence.

Les dépôts de mendicité, la prison, le travail obligatoire, l'expulsion du pays et bien d'autres mesures de police ou de sûreté sont considérés partout comme des moyens indispensables pour réagir contre le vagabondage, et personne ne songe à contester, quand il s'agit des autres gouvernements, la légitimité de ces mesures.

Pourquoi donc la Roumanie, qui se distingue par sa large hospitalité et qui est particulièrement accessible aux vagabonds, serait-elle empêchée de prendre des dispositions préventives ou répressives contre la plaie qui la ronge ?

Personne ne saurait lui contester ce droit, qui, pour elle, est un devoir. Elle peut et elle doit défendre son territoire contre les vagabonds qui le pillent ou l'épuisent ; elle peut et elle doit expulser ou obliger au travail ceux qui sont incapables de justifier de moyens honnêtes d'existence ; et si la qualité de Juif n'est pas une circonstance aggravante pour le vagabond, ce n'est pas non plus un titre à l'impunité.

Le meilleur moyen de débarrasser la Roumanie de ses vagabonds serait incontestablement de les expulser purement et simplement ; mais, comme les provinces limitrophes refuseraient de les recevoir, il faut chercher à résoudre la difficulté par une autre voie.

Nous avons dit que le nombre des Juifs de Roumanie est tellement considérable par rapport au reste de la population que, même en admettant qu'ils ne s'accroissent pas, ou, ce qui est encore moins probable, qu'on parvienne à les mettre en bonne voie de civilisation, il serait toujours impossible de résoudre par aucun des moyens proposés jusqu'à présent le grand problème que soulève cette question juive, lequel consiste à trouver un *modus vivendi* permettant le libre développement de la nationalité roumaine en face de la puissance de l'élément juif, sans violer à l'égard de ce dernier les lois de l'humanité, sans amener une trop grande perturbation dans le domaine des droits acquis, comme aussi sans aller à l'encontre du sentiment public, en

foulant aux pieds les instincts économiques, les aspirations et l'avenir de toute la population indigène.

En présence d'une situation si compliquée et si difficile, nous croyons que la stricte application des prohibitions légales concernant le domicile des Israélites dans les campagnes et les villages, l'interdiction absolue de l'entrée dans le pays de nouveaux Juifs, l'application des peines prescrites par la loi, l'expulsion des vagabonds, ainsi que différentes autres mesures de police qu'il est inutile de détailler et que toute autorité communale pourrait prendre afin de surveiller dans les villes le petit commerce, d'empêcher les falsifications, de punir les fraudes, d'atténuer enfin le mal que fait la population juive des villes, nous croyons, disons-nous, que des dispositions de cette nature, sagement combinées, énergiquement appliquées, pourraient seules être efficaces aujourd'hui. Si l'on accompagne l'exécution rigoureuse de ces mesures d'une propagande intelligente et d'efforts constants pour inculquer à la population juive des idées et des sentiments meilleurs et pour la faire entrer dans la voie de la civilisation, on pourra obtenir des résultats extrêmement heureux. Néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler, la question juive en Roumanie ne sera définitivement résolue que le jour où, à côté des résultats obtenus par de sages mesures de détail, la population israélite aura décréu dans une proportion assez considérable pour que l'élément roumain puisse lutter avec avantage contre ses mauvais instincts, son avidité et son raffinement d'habileté.

XII.

Ramener l'élément juif à des proportions numériques moins écrasantes pour la population roumaine indigène, l'épurer surtout en éloignant les prolétaires et les vagabonds, voilà quelle doit être la base de toute réforme sérieuse ayant pour objet la solution de cette question. Or, pour arriver à ce résultat, les Juifs ont plus de moyens d'action que les Roumains. Leur puissance, comme nous l'avons dit ailleurs, est immense dans

le monde. Les finances et la presse leur appartiennent en grande partie. La grande majorité de toutes les affaires industrielles ou commerciales se font sous leur patronage ou avec leur participation. La souplesse, la ruse, une grande intelligence des affaires, une application constante de cette maxime que tous les moyens sont bons pour arriver au but, toutes ces causes diverses ont permis aux Israélites d'étendre sur toutes les classes de la société une influence, qui est devenue si considérable qu'on peut dire aujourd'hui, sans trop d'exagération, que tout réussit aux Juifs, et rien sans eux ou contre eux.

Avec de pareils moyens d'action les entreprises les plus difficiles ne peuvent manquer de réussir.

Pourquoi donc les Juifs, au lieu de se donner tant de mal pour induire l'opinion publique en erreur sur la position qu'ils occupent en Roumanie, au lieu d'ameuter contre ce pays l'Occident tout entier et d'intriguer constamment auprès des gouvernements étrangers pour que, sous le prétexte d'humanité et de liberté de conscience, on contraigne les Roumains à se livrer à eux pieds et poings liés, pourquoi, disons-nous, au lieu de se livrer à cette propagande aussi stérile que contraire aux principes les plus élémentaires de droit et d'équité, les Juifs de l'univers, coalisés, ne tourneraient-ils pas leurs efforts vers un autre but ?

Il y a en effet mieux à faire qu'à supposer des persécutions religieuses là où elles n'ont jamais existé, même à l'état d'intention, et qu'à propager les plus fausses accusations et les plus noires calomnies contre un peuple dont le seul tort a été d'être trop hospitalier et trop insouciant de ses propres intérêts.

Qu'ils étudient la question sans parti pris, sans passion ; qu'ils reconnaissent sincèrement que les griefs des Roumains sont fondés et que leur intérêt propre autant que celui des Roumains exigent qu'ils portent ailleurs le trop plein de leur population, et ce problème auquel ils sont si profondément intéressés sera à moitié résolu. Il n'y aura plus alors qu'à chercher les moyens pratiques de réaliser cette réforme ; et ce n'est pas là ce qui sera difficile, si les Israélites veulent sérieusement tourner leurs efforts vers un but désirable.

La question a assez d'importance pour qu'ils lui donnent

toute leur attention ; elle intéresse leur race tout entière, qui est responsable des malheurs que la situation actuelle en se prolongeant fera fondre tôt ou tard sur leurs coreligionnaires.

Rien n'est plus inutile et plus dangereux en même temps que de vouloir aller contre les lois immuables de la nature. Or ces lois veulent que tout corps social, de même que tout être vivant, lutte énergiquement contre l'élément étranger qui s'introduit dans son organisme et tend à l'anéantir. La résistance se produit tout naturellement, parce qu'elle a sa source dans l'instinct de conservation dont Dieu a doué tous les êtres animés. Vouloir empêcher que cette résistance se produise est tout aussi impossible que vouloir qu'un corps pesant lancé dans le vide monte au lieu de tomber. Il est donc inutile d'espérer que les Roumains finissent par cesser de s'opposer aux progrès effrayants d'une population qui menace de les engloutir. Aucune considération politique ne pourra les amener à un si grand sacrifice, et toute pression étrangère à cet égard, loin d'aplanir les difficultés, ne fera que les augmenter en irritant les esprits et en retardant une catastrophe, qui sera d'autant plus terrible qu'on aura mis plus de soin et d'énergie à la comprimer.

Que les Israélites se laissent donc avertir à temps par les amis de l'ordre, par les hommes dévoués aux principes de la civilisation, par ceux qui désirent voir prospérer toutes les races, toutes les religions ; et qu'ils ne persistent pas dans la fausse voie où ils se sont engagés. Au lieu de protester et de solliciter continuellement l'intervention des puissances étrangères pour faire maintenir en Roumanie un état de choses devenu impossible, qu'ils acceptent franchement et loyalement les charges d'une situation malheureuse, et qu'ils fassent appel au dévouement, à la générosité de toute la race juive, afin d'en sortir avec le moins de désastres possible.

Si tous les Israélites influents ont assez de perspicacité pour comprendre les nécessités de la situation, et s'ils veulent mettre la question au dessus des petits intérêts, des petites passions, ils trouveront facilement les moyens pratiques d'éteindre graduellement le prolétariat chez leurs coreligionnaires de Roumanie. Il ne faut pour cela que mettre en mesure d'émigrer ceux qui n'y trouvent pas des moyens légitimes d'existence.

Un système d'émigration qui fournirait annuellement à quel-

ques milliers de Juifs les subsides et les encouragements nécessaires pour qu'ils pussent s'établir ailleurs, aurait ce double avantage de tarir petit à petit une source de misères et de réduire une population qui pèse d'un poids trop lourd sur la Roumanie.

Si l'alliance israélite universelle et toutes les autres associations qui s'occupent à un titre quelconque du développement matériel de la race juive s'appliquaient à encourager leurs coreligionnaires de Roumanie à entrer dans les voies de la civilisation, leurs efforts seraient certainement couronnés de succès, et nous verrions bientôt s'effacer, avec les causes qui la produisent, l'horreur que l'état actuel d'abjection des Juifs roumains inspire à la population indigène.

Il est bien entendu que, tout en faisant ces suggestions, nous ne croyons pas que le gouvernement roumain doive renoncer à l'application des mesures de rigueur dont nous avons parlé et qui sont impérieusement commandées par les circonstances, pour circonscrire et atténuer le mal autant que possible. Au contraire, nous pensons que plus les mesures en question seront strictement exécutées, mieux cela vaudra ; car les Juifs de l'étranger en concluront qu'il est urgent pour eux d'intervenir en faveur de leurs coreligionnaires autrement que par des protestations ou des plaintes répandues dans tous les journaux.

Voilà, selon nous, les seuls moyens par lesquels on puisse arriver sans troubles et sans secousses à une solution satisfaisante de cette grave question des Juifs de Roumanie. En suivant toute autre voie, nous avons la conviction qu'on soulèverait des difficultés qui engendreraient des malheurs, dont les Israélites seraient les premières victimes.

Avant de terminer, qu'il nous soit permis de dire deux mots de l'intervention étrangère qui s'est fait plus d'une fois sentir en Roumanie à propos de cette question, et qui s'explique tout naturellement par l'influence que les Juifs exercent à l'étranger.

Nous avons parlé ailleurs de la position éminente qu'occupent les Juifs en Europe, des vastes moyens, des grandes ressources dont ils disposent, et nous avons tâché d'expliquer comment, grâce à ces moyens et à une propagande des plus adroites, ils sont parvenus à induire l'Europe en erreur au point de faire

croire qu'une persécution religieuse était organisée en Roumanie. Inutile donc de revenir sur ce thème. Tout ce que nous voulons dire, c'est qu'il y a lieu d'espérer que l'opinion publique européenne, une fois éclairée sur la véritable nature de la question, reviendra sur le jugement sévère qu'elle a prononcé contre un peuple indignement calomnié.

Quant à la pression que certains cabinets étrangers voudraient exercer sur le gouvernement Roumain afin de l'empêcher de rien faire pour conjurer le danger qui menace la Roumanie du côté des Israélites, nous n'en dirons que quelques mots. Envisagée au point de vue du droit, cette question ne saurait faire l'objet de la moindre controverse; car il est certain que toute intervention en pareille matière est absolument contraire à l'autonomie intérieure garantie à la Roumanie par les grandes puissances de l'Europe.

C'est donc avec infiniment de raison que M. Cogalniceano s'est exprimé de la manière suivante dans la note que dans le mois de juin dernier (1869) il a adressée à son collègue le ministre des affaires étrangères, en réponse à une note du consul général de France à Bucharest, relativement à certaines dispositions qui avaient été prises à l'égard des Juifs :

Relativement à l'intervention de l'alliance israélite auprès du gouvernement français, je n'ai pas à m'en occuper, cela étant en dehors de notre cercle d'action. Mais je dois faire toutes mes réserves touchant le thème que le refus d'autoriser les juifs à tenir des cabarets et à affermer les octrois dans nos villages constituerait une violation de la convention de Paris, et que cela donnerait un droit d'intervention aux puissance garantes.

Son Exc. M. le marquis de La Valette est trop éclairé pour ne pas savoir que l'autonomie roumaine ne date pas d'hier. Les Principautés de Moldavie et de Valachie possèdent depuis des siècles et ont su conserver l'indépendance administrative et législative, assurée par d'anciens traités, et conclue avec les plus illustres et les plus puissants souverains de l'empire ottoman.

Le traité de Paris et la convention qui l'a suivi n'ont fait que compléter et mettre sous la garantie des grandes puissances européennes cette autonomie séculaire.

Ce droit nous a valu une reconnaissance plus étendue et plus

absolue dans le préambule placé par les puissances garantes elles-mêmes en tête du statut du 9 mai 1864.

Ce préambule contient textuellement ce qui suit :

« Les Principautés-Unies peuvent à l'avenir modifier et changer les lois relatives à leur administration intérieure, avec le concours légal de tous les pouvoirs établis, et *sans intervention d'aucune sorte.* »

C'est en vertu de ce principe que la nation roumaine s'est donné la constitution du 1^{er} juillet 1866, qui remplace la convention de 1858 en tout ce qui regarde l'organisation intérieure de la Roumanie.

Je fais appel à la haute intelligence et à l'impartialité bien connue de M. le marquis de La Valette, je l'adjure de nous dire lui-même s'il y a aujourd'hui une ou plusieurs puissances investies du droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Roumanie et par conséquent de porter atteinte à son autonomie, tandis que leur belle mission a pour but unique de la défendre, en leur qualité de puissances garantes.

L'intervention des puissances dans la question des israélites au nom de la convention serait injustifiable ; car la convention de 1858 art. 46 et la constitution de 1866 art. 7 prévoient expressément pour les Israélites un régime exceptionnel.

Abstraction faite de la question de droit, il est encore à observer que les puissances qui ont reconnu et garanti à la Roumanie son autonomie ne se sont pas bornées à affirmer par un traité public l'existence d'un droit ; elles ont encore donné en partie leur sang et leur or pour obtenir la résurrection d'une nationalité dont elles ont eu à cœur d'assurer le développement et la prospérité. Au nombre de ces puissances, il y en a une surtout qui s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance des Roumains par les bienfaits qu'elle n'a jamais cessé de leur prodiguer.

La France et son illustre ~~souverain~~ ont, en effet, la plus large part dans le réveil et la reconstitution de la ~~race~~ latine sur les bords du Danube. Or ~~livrer~~ cette race sans ~~défense~~ à l'action destructive et écrasante de l'élément juif opérant dans les proportions effrayantes que nous avons tâché de décrire dans le courant de ce travail, ce serait vouloir détruire ce qu'on a mis sa gloire à fonder.



Nous ne pouvons admettre que la France envisage cette perspective avec indifférence; nous avons la ferme conviction que cette grande nation ne voudra pas laisser étouffer dans son germe le développement d'une nation qu'elle a toujours couverte de sa protection magnanime.

Aussi nous avons eu à cœur de contribuer dans la limite de nos moyens à éclairer le public ainsi que le gouvernement français lui-même sur la véritable nature de la question israélite en Roumanie, et à démasquer les intrigants, les calomniateurs, qui exploitent la crédulité publique aux dépens de la vérité.

Puisse le présent travail attirer l'attention des gouvernements et celle de l'opinion publique, et provoquer des investigations plus approfondies sur la matière! C'est là notre seule ambition et notre plus cher désir.



BCU Cluj / Central University Library Cluj

